

CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 8 mai 2025, à 19h30

7^{ème} séance – 2024-2025

Séance du jeudi 8 mai 2025

Présidence de M. Sylvain Richard, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Madame la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue au sein de notre Conseil.

J'adresse mes cordiales salutations à M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à notre huissier, notre huissier suppléant, au bureau, ainsi qu'à tous les spectateurs qui suivent nos débats sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également salués.

Je salue également la présence dans le public du personnel de l'Administration générale.

Je vous informe que les séances peuvent être suivies en direct et en différé sur internet.

Je vous annonce que 47 Conseillères et Conseillers ayant signé la feuille de présence, le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer selon l'article 68 de notre règlement. Les Conseillères et Conseillers arrivés tardivement sont priés de s'annoncer auprès de la secrétaire à l'issue de la séance.

Sont excusé.e.s : Mmes Nicole Divorne, Lucie Mauch, Dominique Perret, Alessandra Primiceri, Muriel Rossel, MM. Antonio Bongiorno, Gabriel Brocard, Eugène Roscigno,

Sont absent.e.s : Mmes Mariline Braz Lopes, Maria Rodriguez, Aline Segin, M. Maythm Ghazi, Mohamed Jribi, Vincenzo Sisto, Vito Vita, Wilczynski Ignacy

1. Adoption de l'ordre du jour

• M. le Président

L'ordre du jour vous a été envoyé dans les délais. Y'a-t-il quelqu'un parmi vous qui ne l'aurait pas reçu ?

Ce n'est pas le cas.

Je vous annonce avoir reçu les droits d'initiative suivants :

- 1 interpellation de Mme Stéphanie Negri Capt
- 1 dépôt de postulat de M. Jeton Hoxha
- 1 interpellation de Mme Verena Berseth
- 1 intervention de M. Gérard Duperrex
- 2 interventions de M. Pierre Borloz

Ces interventions seront traitées prioritairement aux points 14 et 15 de notre ordre du jour.

J'ouvre la discussion sur cet ordre du jour :

La parole n'étant pas demandée, je soumetts cet ordre du jour à votre approbation.

- Celles et ceux qui l'acceptent le font par un levé de main
- Celles et ceux qui s'abstiennent
- Celles et ceux qui le refusent

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 8 mai 2025

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 avril 2025
3. Démissions
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
 - Communiqué de la municipalité du 28 avril 2025 sur ses activités du 1er au 28 avril 2025
6. Communications de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
9. Changements dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
10. **Election du Bureau du Conseil communal pour l'année de législature 2025-2026**
 - a) du Président
 - b) du 1^{er} vice-Président
 - c) du 2^e vice-Président
 - d) de deux Scrutateurs
 - e) de deux Scrutateurs suppléants
11. **Rapport de commission Préavis No 81-2025** - Mise en séparatif et réfection de la chaussée à l'avenue du Château - Demande d'un crédit de construction de CHF 1'705'000.- TTC
M. Mariusz Wilczynski, UDC, Président rapporteur
12. **Rapport de commission Préavis No 82-2025** - Demande d'un crédit de CHF 86'800.- TTC pour les aménagements extérieurs de la Ferme du Village
M. Rachid Taaroufi, PSR, Président-rapporteur
13. Dépôt de préavis - discussion préalable
 - **Préavis N° 83-2025** - Demande de crédit d'un montant de CHF 1'347'000.- pour l'installation de l'affichage numérique frontal (ANF) et l'extension du réseau Wi-Fi dans les bâtiments scolaires
Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :
Lundi 19 mai 2025 à 19h – Centre technique communal – Salle 01
Présidence : PLR-PVL
 - **Préavis N° 84-2025** - Préavis sollicitant un crédit total brut de CHF 836'500.- TTC pour les aménagements du quartier de Malley-Gare
Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :
Mercredi 14 mai 2025 à 19h - Fabrique de Malley, rue de Lausanne 35, 1020 Renens
Présidence : Fourmi rouge

- **Préavis N° 85-2025** - Révision du Fonds communal pour le développement durable avec un montant maximum de 3 ct/kWh, avec un montant de 0.6 ct/kWh au 1^{er} janvier 2026, ou de 1.6 ct/kWh avec une subvention des titres de transports publics - Réponse au postulat intitulé « En attendant les transports publics gratuits pour toutes et tous : un abonnement de bus pour tous les enfants / jeunes en formation (jusqu'à 25 ans) et les bénéficiaires de l'AVS/AI de Renens ! » du 10 mars 2022
Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :
Mercredi 21 mai 2025 à 19h00 - Centre technique communal - Salle 01
Présidence : Les Vert.e.s
- **Préavis N° 86-2025** - Demande d'octroi du crédit-cadre de CHF 321'200.- TTC pour les honoraires et supports externes permettant l'implémentation du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2)
Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :
Lundi 5 mai 2025 à 18h30 – Salle de Municipalité – Rue de Lausanne 33
Présidence : Commission des Finances

14. Motions, postulats, interpellations

15. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 avril 2025

- **M. le Président**

Je signale qu'un Conseiller nous a fait remarquer qu'à la page 12, troisième ligne, il s'agissait du mot « intranet » et non « internet ». Cela sera modifié sur le PV avant sa signature. J'ouvre la discussion sur ce PV :

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et je mets au vote le procès-verbal du 10 avril 2025.

- Celles et ceux qui l'acceptent le font par un levé de main
- Celles et ceux qui le refusent
- Celles et ceux qui s'abstiennent

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

J'en profite pour remercier Mme Corrine Simon pour son travail de rédaction et Mme Carole Castillo pour son travail de relecture et nous passons au point 3.

3. Démissions

- **M. le Président**

Je vous annonce que le Bureau n'a reçu aucune démission à ce jour. J'ouvre toutefois la discussion.

La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos

4. Communications de la Présidence

Courrier :

Le bureau a accepté une demande de l'APREMADOL qui viendra nous faire une présentation de ses services en préséance du conseil du mois d'octobre.

Le bureau a reçu par recommandé un courrier de Mme Mathys concernant : « Rue du lac 34 à 85 – Régularisation du trafic ». Après analyse, le bureau a déterminé à l'unanimité que cela ne relevait pas des attributions du Conseil et, conformément à l'art 61 du RCC, a transmis l'affaire à la Municipalité et informé la pétitionnaire. Le Président de la commission des pétitions a été informé. Le courrier est à disposition pour consultation auprès de notre secrétaire.

Nous avons reçu par voie postale le rapport d'activité 2024 de la Ferme des Tilleuls, il est également consultable auprès de Mme Simon et on a quelques exemplaires supplémentaires, vous pourrez venir vous servir après la séance.

Information au conseil :

Comme certains d'entre vous l'ont remarqué le système de signature des e-mails dans notre messagerie @renens.ch a évolué. Les signatures sont maintenant générées automatiquement depuis la base de données Active Directory existant depuis 2016. Cette base de données comportait des inexactitudes qui sont en voie de correction. Mardi, les chef.fe.s de groupes et de partis ont reçu la listes des données existantes avec une proposition de modification pour les personnes occupant des fonctions spécifiques : Membre du bureau, Président.e de commission permanente, Président.e et Chef.fe de groupes. De plus, le service informatique a édité hier une procédure qui explique en détail tous les points concernant spécifiquement les Membres de ce Conseil. Des versions papier sont déjà disponibles ici et la version digitalisée vous parviendra sous quelques jours directement dans vos boîtes e-mail. Ce point relevant de l'organisation interne de notre Conseil, merci de passer par vos Chef.fe.s de groupe/parti pour faire remonter vos éventuelles remarques.

J'ouvre la discussion sur ces communications. M. Korkmaz, vous avez souhaité prendre la parole à ce point, si je ne m'abuse.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

Je ne suis pas content de la réponse à ma dernière interpellation de la modification d'emplacement du pupitre. Tout d'abord je souhaite préciser que mon but n'est pas de créer une turbulence dans le Conseil. Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir cité la définition d'une interpellation dans votre réponse. J'aimerais préciser que juste avant le Conseil faisant suite à notre communication orale avec vous, j'ai souhaité intervenir à propos du point 4 sur la communication de la Présidence. Vous aviez réuni le Bureau quelques minutes avant le Conseil et nous avons alors convenu que 5 signatures suffisaient pour intervenir au point 12 de l'ordre du jour concernant mon interpellation. Lors de cette même intervention, j'ai également évoqué ce dont j'ai été victime de la part de Mme Castillo et M. Torriani. À ce sujet, je tiens à réagir aux propos tenus par M. Byron Allauca, Président du groupe Fourmi rouge. Tout d'abord, je souhaite souligner que les agissements de Mme Castillo et de M. Torriani sont inadmissibles. De tels comportements doivent être fermement condamnés et ne sauraient être tolérés ni minimisés comme cela a été fait par M. Allauca. Je précise également que mon intervention portait spécifiquement sur ces deux personnes (Mme Castillo et M. Torriani) et ne constituait en aucun cas une attaque contre leur appartenance partisane.

Enfin, je tiens à signaler qu'à la suite de mon intervention, la situation ne s'est pas améliorée. Pire encore, lors d'un apéritif culturel de l'École du cirque, M. Torriani a continué de m'intimider.

- **M. le Président**

M. Korkmaz, je considère que le Bureau a répondu lors du dernier Conseil à ce point. Je vous invite, lors du repas et de l'apéro, à vous approcher des personnes en question et à régler ça entre adultes, ce sera plus simple pour tout le monde.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

Merci M. le président pour le conseil.

- **M. le Président**

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ? La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et nous passons au point suivant.

5. Communications de la Municipalité

- **M. le Président**

Vous avez tous reçu le communiqué de la Municipalité sur ses activités du 28 avril 2025. Est-ce que la Municipalité a d'autres communications à transmettre oralement ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je vous adresse tout d'abord les cordiales salutations de la Municipalité, nous sommes très heureux d'être avec vous ce soir pour aborder les thématiques de la Commune. J'ai une réponse à Mme Joliat qui m'avait interpellé le mois passé pour un peu de retard dans une communication s'agissant de l'activité de la POL, en regard avec les usagers des trottoirs avec des trottinettes et vélos. Je tiens à dire que le début de l'année est dense pour la POL, les activités sont nombreuses et se déroulent dans des champs aussi différents que les arnaques auprès des aînés, les faux policiers qui tentent de prendre de l'argent auprès des aînés. Il y a aussi une problématique qui nous occupe dans le district, c'est celle des gens du voyage qui, désespérément, cherchent des lieux pour s'installer, c'est aussi une vraie problématique. Avec le printemps, aussi, de nombreuses médiations de voisinage sont requises pour permettre aux gens de retrouver du vivre-ensemble. Il y a aussi toute la gestion des lieux de consommation, notamment, et tout le travail qui se fait autour des écoles en matière de prévention. Mais la question de Mme Joliat concernait la mobilité douce et notamment le comportement des trottinettes, des vélos sur les trottoirs. Je veux dire que la POL a mené, mène une campagne depuis mars sur la sensibilisation des utilisateurs et utilisatrices des trottinettes électriques par une campagne de prévention, le principe est de rappeler les règles d'utilisation de ce type d'engins afin de garantir la sécurité et aussi de favoriser le savoir vivre-ensemble sur les routes vaudoises. Une campagne a donc lieu actuellement qui s'appelle : « Trottinez sur la route », cette campagne est présentée dans tout le canton pour un mois au moins depuis le mois de mars. L'objectif est de rappeler aux utilisateurs et utilisatrices le respect des règles de circulation pour assurer leur propre sécurité et celle des autres sur les routes vaudoises. La police aime à rappeler qu'une bonne cohabitation passe par le respect des règles et l'attention que chacune et chacun portera à autrui pour prévenir des accidents de la route. La campagne vise également les vendeurs, vendeuses de ces engins électriques afin qu'ils puissent renseigner la population de manière adéquate. Mille six cents affiches ont été déposées sur le territoire vaudois dans un thème graphique avec un fond jaune, des pastilles noires, rappelant les consignes et respect. Parmi ces consignes, les recommandations de la police sont un âge de 16 ans, sauf si on est en possession d'un permis de conduire de la catégorie M, la vitesse ne doit pas dépasser les 20 km/h, la circulation s'effectue sur la chaussée ou sur une piste bande cyclable, s'il y en a une, mais pas sur les trottoirs. Les règles de circulation sont bien évidemment obligatoires pour ces personnes-là et le port du

casque, s'il n'est pas obligatoire, est fortement recommandé et on incite aussi les gens à porter des habits clairs, visibles, afin que les autres utilisateurs de la route puissent les reconnaître facilement. Un accent est mis et ces thématiques-là sont actuellement abordées, bien évidemment avec des ressources qui sont un peu parfois amoindries par des interventions soit du voisinage, soit auprès d'aînés, soit de Police-secours, mais la préoccupation est vraiment portée sur ces thématiques-là. Avec ceci, j'espère, Mme Joliat, avoir répondu à vos questions. Je passe la parole à Mme Zurcher et ensuite vous pourrez intervenir, Mme Joliat si vous avez des compléments ou besoin d'éléments complémentaires. Merci.

- **Mme Patricia Zurcher, Municipale**

J'aimerais répondre ce soir à une question de Mme Negri Capt posée lors du dernier Conseil concernant le terrain de foot C, le terrain en herbe du Censuy. Mme Negri Capt s'était interrogée sur le fait que certains buts étaient enchaînés, donc inutilisables pour le public sur le terrain et elle s'était demandé si le terrain était disponible pour tout le monde ou pas. J'ai donc quelques réponses à vous apporter, Mme Negri Capt : il est vrai qu'en temps normaux, l'utilisation de ce terrain est libre et sans réservation, évidemment il est ouvert à tout le monde. Mais dans le règlement qui concerne l'utilisation de ce terrain public, il y a un article no. 2 qui dit aussi que les demandes d'utilisation du FC Renens et des écoles sont prioritaires. Or, vous savez tous que les autres terrains sont en chantier, qu'ils ne sont pas encore tout à fait utilisables et, pendant cette période un peu difficile pour le FC, nous lui avons donné la priorité pour faire ses entraînements aussi en partie sur ce terrain C. Ces horaires d'entraînement du FC Renens vont de 17h30 en semaine et même à partir de 16h00 le mercredi jusqu'à 21h00, donc sur ces heures-là, les autres clubs ne sont évidemment pas les bienvenus sur le terrain, la priorité est donnée au FC. Ce que je peux vous dire aussi concernant les buts sur ce terrain : il y a deux grands buts fixes depuis très longtemps qui sont pour tout le monde et qui sont restés disponibles, les buts dont vous parlez, qui sont reliés par une chaîne et donc inutilisables pour le public, ce sont des buts que nous avons achetés pour le FC pour cette période difficile, pour qu'il puisse faire ses entraînements. Dans un premier temps, on les avait laissés libres, mais malheureusement, le public en a fait mauvais usage, il y a eu un peu de vandalisme, il y a eu des buts traînés dans l'herbe, donc cela a un peu amoché le terrain malheureusement. Ils ont décidé de les enchaîner pour les utiliser pendant les entraînements uniquement. Voilà ce que je voulais vous dire et une dernière chose : vous aviez demandé s'il y avait des travaux prévus sur ce terrain-là : il n'y a pas d'autres travaux que ce que l'on fait chaque année, c'est-à-dire que ce sont des travaux usuels d'entretien, la réfection du gazon dans les zones de but parce que c'est là que c'est toujours en mauvais état. Ces travaux-là seront faits comme d'habitude après les joutes scolaires qui ont lieu en fin d'année scolaire et c'est tout ce que l'on a prévu pour cette année. J'espère vous avoir répondu.

- **Mme Rosana Joliat, PLR-PVL**

Je vous remercie, M le Syndic de ne pas avoir oublié mes questions concernant la mobilité douce et surtout celle qui entoure nos enfants, nos élèves à Renens. J'ai bien entendu ce que vous avez dit, j'ai bien entendu aussi toutes les problématiques qui incombent aujourd'hui à la PoOuest. Effectivement, il y a beaucoup de thèmes sur lesquels on pourrait revenir, mais ce n'est pas encore le lieu et c'est je pense laisser la PoOuest faire le travail qu'elle doit faire. Par contre, je me posais la question s'il n'était pas intéressant de réfléchir à envoyer à chaque élève, je comprends bien que cela a un coût, mais en tous cas à ceux qui sont au secondaire le petit flyer qui pourrait leur expliquer comment se comporter avec une trottinette ou un vélo sur la route. Les plus petits, je pense que ce sont encore les parents qui pourraient leur dire « tu fais attention avec ta trottinette en descendant à l'école ». Moi, je ne suis pas utilisatrice ni de vélo, ni de trottinette, pour diverses raisons et je n'ai pas vu cette affiche et je n'ai pas vu les flyers. Je ne mets pas en doute votre parole, M. le Syndic, mais je pense que de donner encore un peu d'impact à la responsabilité des uns et des autres et surtout des enfants, je trouve que cela n'a pas de prix. Le tram va bientôt arriver, il y aura des routes qui vont être croisées par le tram, je ne sais s'il y aura des barrières ou

pas, mais il faut anticiper cette sécurité et rendre les enfants et les parents vigilants, que la route n'est pas à nous tout seul, que nous sommes beaucoup à l'utiliser et à la partager. Et je vous remercie pour votre réponse.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je prends note de votre proposition très pertinente et je vais aborder ceci avec, notamment, les Directions d'écoles puisque, vous le savez, on les voit régulièrement et c'est facile pour nous de leur distribuer des documents que les professeurs peuvent ensuite donner à leurs élèves dans toutes les classes. Merci pour cette proposition très intéressante.

- **Mme Roxane Gubler, Les Vert.e.s**

Nous avons été ravis d'apprendre dans les communications de la Municipalité le déploiement de la télégestion de l'éclairage public qui se poursuit, cela avait été demandé par M. Jonas Kocher en 2018 avec un postulat pour limiter la pollution lumineuse car elle génère des nuisances pour la faune. Donc au nom des Vert.e.s je remercie la Municipalité qui concrétise ce projet.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je vous remercie, Mme Patricia Zurcher pour les informations données. Peut-être juste une précision : les personnes, enfin les principaux concernés qui m'avaient fait la remarque, c'étaient des enfants du Collège des Roseau pour jouer pendant la pause de midi. C'est parfait, cela nous donne des infos, mais cela me permet aussi de réagir : eux ont été pris au dépourvu et n'ont pas compris pourquoi c'était accessible et après plus. Mais on peut tout à fait comprendre que s'il y a des dommages sur les biens publics il faut prendre des mesures à ce propos. Concernant les communications de la Municipalité, je me permets également de réagir, on a eu des informations d'abord par la presse et ensuite par vos communications sur le plan directeur des transports publics lausannois à l'horizon 2028-2040. On a vu les nouvelles lignes de bus qui étaient projetées. Je suis juste étonnée qu'on n'ait toujours pas quelque chose qui est officialisé pour relier le nord et le sud de la Commune sans devoir transiter par Malley ou par une autre voie, je pense notamment aux personnes âgées. Il y a quelques Conseils en arrière, j'avais posé la question sur le fait de réhabiliter, en tous cas remettre pendant la période estivale, vu que cela avait été également communiqué, la petite ligne de bus. Mme Maystre m'avait répondu qu'on aurait une communication à ce propos et comme on arrive gentiment vers la période estivale, j'aimerais savoir si cette option est toujours envisagée ? et si oui, à partir de quand ? Pour rester dans la thématique des transports publics, a-t'on des nouvelles de la suite des travaux, en tous cas de la procédure qui concerne le bus à haute densité de trafic ? Je vous remercie.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Mme la Conseillère, il y a plusieurs questions de votre part. La première, c'est le transport à la demande dont nous avons parlé effectivement et qui est toujours d'actualité, qui est en principe prévu fin juin, c'est tel que je l'avais dit : il y a une procédure d'appel d'offres et pour l'instant la procédure est en cours. Donc quand cela sera pleinement officiel et que tout roule, on vous le dira bien sûr avec plaisir, mais la décision est prise. Une autre question, c'est le BHNS, les travaux sont en cours, je ne sais pas si c'est ça, vous les voyez j'imagine, d'ailleurs on les voit tous, on les voit plutôt bien... La mise en œuvre est prévue pour l'été prochain, donc dans une année et il est vrai que sur Renens le chantier bat son plein, on le voit d'ailleurs, avec quelques nuisances, malheureusement, qu'entraînent ce chantier parce que, comme pour le tram, cela appelle des changements et des modifications des collecteurs sous la route pour pouvoir ensuite finir le tracé routier sans ne plus devoir intervenir après. Donc, la mise en œuvre est prévue l'été prochain.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Et en ce qui concerne la procédure juridique ? C'est toujours en cours aussi ?

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Oui, comme dit à l'époque, nous avons fait, de façon tripartite c'est-à-dire les trois parties, fait appel à un groupe d'experts et ils sont au travail.

- **M. le Président**

La discussion est toujours ouverte. La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et nous passons au point 6 de l'ordre du jour.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

- **M. le Président**

J'invite M. Stéphane Montabert, Président de la commission des finances à bien vouloir se rendre au micro pour nous faire lecture de son rapport.

- **M. Stéphane Montabert**

Les membres de la COFIN étaient:

Eugène Roscigno, Pascal Golay, Vincent Keller, Marie-Claude Kohler, François Delaquis – excusé, Carole Castillo, Melinda Zufferey Merminod, Pascal Waeber, Stéphane Montabert, Président-rapporteur

Municipalité: M. Clément, Syndic était accompagné de M. Perrin, Boursier communal, Mmes Jaccard, Maystre et Zurcher Maquignaz, Municipales, et de chefs de service.

La Cofin s'est réunie le 5 mai pour une séance ordinaire dont voici le contenu :

Plusieurs sujets étaient portés à l'ordre du jour.

[Préavis 83-2025 – Demande d'un crédit d'un montant de CHF 1'347'000.- pour l'installation numérique frontale \(ANF\) et l'extension du réseau Wi-Fi dans les bâtiments scolaires](#)

Le préavis représente l'obligation d'apporter aux écoles des équipements pédagogiques validés par différentes commissions, équipements à la charge des communes. La réalisation comprendra beaucoup de contraintes avec des chantiers pour les écoles et les différents travaux qui les affectent.

Questions des commissaires :

- Habituellement les Divers et Imprévus se montent à 10% de l'enveloppe totale, ici ils sont à 20%. Pourquoi ?

Dans les différents sites scolaires concernés, il y a beaucoup de vétusté, donc le risque d'imprévu est augmenté. D'autant plus que les travaux sont réalisés en période de vacances pour la rentrée, pour laquelle tout doit être prêt. Sur Censuy-Nénuphar, on ne dispose que de trois semaines pour installer seize écrans...

- Si ces montants sont prévus quoi qu'il advienne, on aurait pu les mettre dans les montants de base plutôt qu'en Divers et Imprévus.

On a mis parfois plus, pour des objets vétustes avec des situations plus compliquées. Et si on met les Divers directement dans les dépenses, on peut être sûrs de les dépenser... Alors qu'en procédant ainsi, il reste une chance qu'ils ne le soient pas. On gère au cas par cas.

- Que deviennent les anciens tableaux noirs installés dans les classes? Si dans 10 ans, par exemple, on va devoir revenir en arrière... Financièrement y aurait-il un intérêt à conserver les anciens ?

Les volets des tableaux vont devoir être modifiés pour recevoir les nouveaux écrans. L'entreprise sélectionnée peut récupérer les anciens tableaux et les transformer (passer de tableau à la craie à tableau blanc par exemple) pour un prix raisonnable. Les nouveaux tableaux pourront être réutilisés quasiment à vie. Et le travail est garanti. Renens s'est battue contre ces nouveaux tableaux, et se retrouve la dernière Commune à devoir les installer. C'est dogmatique, toutes les salles doivent être changées, l'obligation est là.

- Vous parlez d'obligation. Y a-t-il des mécanismes de police mis en place par le Canton? Comme une amende si la Commune n'est pas aux normes?

Non, il n'y a pas de contrainte de ce genre, on n'a pas été amendés, mais on a eu de fortes pressions pour effectuer des travaux en vitesse. Comme d'installer au plus vite, dans toutes les classes 3/4P, une borne WIFI. Il a fallu le faire de toute urgence, sans être sûr de pouvoir réutiliser quoi que ce soit... C'est aussi le résultat d'un accord négocié entre l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et le Canton qui s'impose à nous.

- Par rapport à l'achat, est-ce que le Canton met à disposition la possibilité de commandes groupées via sa centrale d'achat?

Le Canton fournit une antenne Wi-Fi par classe, une Apple TV, sept iPad, et huit ans de garantie. Pour le reste, comme les tableaux, il ne les fournit pas. La Commune peut bénéficier d'écrans à des tarifs négociés par le Canton en passant par sa centrale d'achat.

- On connaît la durée de vie du matériel informatique, amorti sur 5 ans... Donc dans 5 ans, ça vaut zéro. On a l'expérience de ceux qui ont commencé avant nous – on remet la couche dans cinq ans? Peut-être pas à 1.3 millions, mais comment paye-t-on le remplacement de ce matériel, et à quelle échéance?

Le matériel fixe est un écran, comme une TV. Les écrans numériques ont une durée d'amortissement obligatoire imposée. Le contrat de maintenance est sur huit ans. Est-ce qu'on prévoit un fonds de rénovation? Non. Donc on verra un nouveau préavis pour financer le remplacement lorsqu'il sera nécessaire.

- Donc dans les dépenses pérennes de la Commune, on paiera un renouvellement complet de cet équipement à chaque législature...

L'écran de TV implique de tout casser et tout démonter, c'est un tout. Les tableaux doivent être évacués... C'est l'objet principal de ce Préavis.

- La Ville de Lausanne a refusé l'entier du préavis municipal, l'ANF pour les écoles municipales, en demandant un écran mobile, c'est-à-dire sur roulettes. Est-ce que cette option a été considérée pour Renens?

Oui, on a visité chaque salle, et regardé la possibilité d'avoir juste un écran sur roulettes. Mais le châssis pour supporter cet écran coûte 1200.-, à cause des normes, car la télévision est très lourde. Et la Direction scolaire n'était pas en faveur de cette approche, à cause de la place prise par le châssis du fait de sa profondeur. Avec les éléments mobiles il y a la problématique du câblage, des rallonges, des prises... Avec le tableau intégré, tout est compris. Nous avons cent quarante-sept salles à équiper. Malgré tout, certaines salles auront bel et bien un support à roulette, mais simplement parce qu'on n'a pas le choix : les locaux en question sont des salles scolaires provisoires, ou encore des classes où les cloisons sont trop fines pour installer les écrans intégrés.

- Y a-t-il une date butoir pour la réalisation?

Pas réellement, mais on a la pression pour réaliser rapidement des travaux. On a seulement réussi à ne pas devoir équiper le site du Léman, où il y a deux *beamers*, après quatre ans de négociation.

Délibération et vote

La COFIN trouve regrettable le fait accompli financier du Canton, qui centralise les commandes dans une centrale d'achat qui pratique des prix élevés.

Au vote, les conséquences financières du Préavis 83-2025 sont acceptées par 2 Oui, 1 Non et 5 abstentions.

Préavis 84-2025 – Préavis sollicitant un crédit total brut de CHF 836'500.- TTC pour les aménagements du quartier de Malley-Gare

Cet objet est un Préavis intercommunal, qui sera déposé à Prilly dans la même teneur. Ici le préavis propose la mise en œuvre d'espaces publics dans le quartier Malley-Gare, qui accueillera ses habitants d'ici la fin de l'année. La Municipalité a trois objectifs :

- Réaménagement du Chemin des Bouchers
- Installation d'une Vélo-station
- Réaménagement de la sortie sud de la halte Prilly-Malley.

Le montant de la participation des Communes est cité dans le préavis ; les CFF mènent le chantier, les Communes payent, et une subvention est reçue du PALM. Certains aménagements seront entièrement pris en compte par les propriétaires ou les CFF.

Le 2e montant de CHF 271'000.- est une forme d'aménagement d'urbanisme transitoire entre Malley-Gare et Malley-Gazomètre, qui viendra plus tard. La Municipalité souhaite proposer quelque chose qui finisse l'espace et permette d'aménager cette zone de transition.

Questions des commissaires

- Au point 2 des Conclusion, on mentionne CHF 135'000.- pour Renens ; on parle d'une allocation pour un aménagement provisoire. Il durera combien de temps ?

La situation cible n'arrivera pas avant trois ou quatre ans. Le Gazomètre viendra dans cinq ans. On espère déplacer des aménagements dans de futurs parcs, le mobilier urbain est récupérable ou réutilisable ailleurs.

- Quel est la durée d'amortissement de ces aménagements provisoires ?

Ils sont amortis sur cinq ans.

- Pour ces aménagements, l'enveloppe est environ de 50/50 pour les deux Communes de Renens et Prilly, comment on va procéder à la répartition ? On ne va pas couper les bancs en deux...

On vit encore dans une approche de partage complet, qu'on va faire durer le plus longtemps possible, Aujourd'hui c'est plus Prilly qui a l'ascendant sur l'aménagement mais pour le quartier du Gazomètre sera plus Renens. On arrivera à négocier, les deux Municipalités s'entendent bien.

- Les deux sommes, avant la déduction des subventions, totalisent CHF 836'000.-, un montant qui correspond au crédit-cadre. Le chiffre du crédit à voter est ainsi supérieur à l'argent effectivement dépensé ?

Les Préavis sont toujours rédigés de cette manière. On alloue l'enveloppe globale à ceux qui dépensent. La Commune de Prilly n'aura pas exactement le même titre pour ce préavis, ils auront CHF 135'000.- de moins dans l'intitulé, car cela correspond à leur part.

Délibération et vote

La COFIN n'émet pas de commentaire particulier.

Au vote, les conséquences financières du Préavis 84-2025 sont acceptées à l'unanimité.

Préavis 85-2025 – Révision du Fonds communal pour le développement durable avec un montant maximum de 3 ct/kWh, avec un montant de 0,6 ct/kWh au 1^{er} janvier 2026, ou de 1,6 ct/kWh avec une subvention des titres de transports publics – réponse au postulat intitulé « En attendant les transports publics gratuits pour toutes et tous : un abonnement de bus pour tous les enfants / jeunes en formation (jusqu'à 25 ans) et les bénéficiaires de l'AVS/AI de Renens ! » du 10 mars 2022 (c'est le titre du préavis)

Le Fonds communal pour le développement durable est connu. Il est alimenté par la consommation d'électricité. On veut soutenir l'efficacité énergétique, la durabilité, la mobilité douce... Le but est de renforcer les subventions et de soutenir sa robustesse, suite notamment à l'appel au photovoltaïque consécutif à la crise énergétique. Et la Municipalité répond à un postulat par la même occasion.

Questions des commissaires

- Les gens qui produisent eux-mêmes leur énergie, via des panneaux solaires, ne sont pas concernés ?

En effet, l'autoproduction n'est pas concernée.

- Quel est l'impact financier sur les familles ?

Le tableau de la page 31 du Préavis donne des scénarios de coût de la taxe en fonction de différents types de logements et du montant final de celle-ci.

- Comment se situe Renens vis-à-vis des autres communes de l'Ouest Lausannois ?

Le tableau de la page 18 du Préavis établit une comparaison avec diverses communes. Cependant, Renens est mentionné avec la valeur actuelle de la taxe, limitée à 0,3 ct/kWh.

Délibération et vote

Le Préavis étant purement financier, la COFIN invoque l'article 44 du Règlement du Conseil pour être la Commission de Préavis sur cet objet.

Au vote, les conséquences financières du Préavis 85-2025 sont acceptées à 7 Oui et une abstention.

[Préavis 86-2025 – Demande d'octroi du crédit-cadre de CHF 321'200.- TTC pour les honoraires et supports externes permettant l'implémentation du nouveau modèle comptable harmonisé \(MCH2\)](#)

Porté par l'Administration générale de la Commune, le Préavis demande un crédit pour payer des honoraires afin de mettre en place le nouveau Modèle Comptable Harmonisé (MCH2). Vaud est parmi les derniers cantons à l'implémenter, des Communes pilotes se sont déjà livrées à l'exercice, mais une grande quantité de Communes font ce passage en 2026, dont Renens. Le dernier délai est fixé à 2027.

Questions des commissaires

- Les associations intercommunales sont-elles concernées par MCH2?

Les associations de droit public doivent l'être, donc oui.

Délibération et vote

Le Préavis étant purement financier, la COFIN invoque l'article 44 du Règlement du Conseil pour être la Commission de Préavis sur cet objet.

Au vote, les conséquences financières du Préavis 86-2025 sont acceptées à l'unanimité.

Il n'y a pas d'autre point sur ces communications de la Cofin.

- **M. le Président**

Merci M. Montabert, j'ouvre la discussion sur le rapport.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

On comprend bien qu'il peut y avoir des fois l'urgence, mais l'urgence doit être l'exception. Nous demandons donc désormais que tous les préavis déposés concernant des commissions permanentes soient étudiés par la commission Adhoc après le Conseil afin de permettre une discussion au sein des Groupes si ce n'est une discussion préalable. Merci à notre Municipalité d'en prendre note et de faire le nécessaire.

- **M. le Président**

Quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur ce rapport de la Cofin ? Cela ne semble pas être le cas. Je remercie M. Montabert et sa commission pour le travail accompli, clos la discussion et passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

- **M. le Président**

Le Bureau n'a reçu aucune demande de communications de la CUAT, j'ouvre toutefois la discussion :

La parole n'étant pas demandée je clos ce point de l'ordre du jour et passe au point 8

8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

- **M. le Président**

Je passe d'abord la parole à M. Luis Guedes.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

La commission intercommunale de l'ORPC se réunira le mardi 27 mai 2025 à 20h00 au collège de la Plaine à Chavannes-près-Renens. A l'ordre du jour, nous devons élire un/e Vice-Président/e. Selon le tournus alphabétique des Communes, ce poste revient, pour l'année prochaine, à la Commune de Renens. En date du 23.03.2025 j'ai, en parallèle de la communication faite pour la Cogest de l'ORPC, informé toutes et tous les commissaires sur cette élection de la Vice-Présidence et invité les commissaires intéressés à s'annoncer. Malheureusement, à ce jour, aucun commissaire de Renens ne s'est manifesté comme candidat à ce poste. Par conséquent, et afin de ne pas se retrouver le 27 mai 2025 sans aucun candidat à présenter face aux autres Communes, j'invite la Municipalité, les Chef.fe.s de groupe ainsi que les commissaires membres de l'ORPC à se concerter pour trouver une solution. Je vous remercie de votre attention.

- **M. le Président**

Je passe ensuite la parole à M. Pierre Borloz, Président de la CRI

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Oui, effectivement, suite à M. Guedes, nous devons élire un Vice-président pour le Conseil intercommunal, mais n'oubliez pas que lors de la séance de la CRI du 13 mai à 19h30 dans la salle en dessus, vous devrez, les membres de la CRI, devront aussi élire un Président de la CRI. Ce sera ma dernière présidence de séance et je n'ai reçu, comme M. Guedes malheureusement, aucune candidature à ce jour. Merci d'en prendre bonne note.

- **M. le Président**

Est-ce que quelqu'un souhaite encore intervenir à ce point ? Cela ne semble pas être le cas, je clos la discussion et passe au point suivant.

9. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

- **M. le Président**

Le Bureau n'a reçu aucune demande, j'ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, je passe au point 10.

10. Election du Bureau du Conseil communal pour l'année de législature 2025-2026

- **M. le Président :**

Vous allez élire :

- Un Président
- Le 1^{er} vice-président
- Le 2^{ème} vice-président
- Deux scrutateurs
- Deux scrutateurs suppléants

Election du Président

Selon la convention de législature 2021-2026, cette fonction revient au groupe PSR.

Je passe la parole à M. Pierre Borloz, Président du groupe PSR .

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Afin de continuer dans la nature, après le vert je vous propose la rose. Je vous propose d'élire à la Présidence de notre Conseil une personne que certains diront placide, timide, discret. Certainement pas. C'est une personne calme, réfléchie, engagée pour les autres, sensée et juste. Marié, père de deux enfants, établi à Renens depuis longtemps et engagé pour le bien de notre commune.

Au nom du groupe socialiste je vous propose d'élire à la Présidence de notre Conseil notre actuel 1^{er} Vice-président Monsieur Rachid Taaroufi.

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion. Est-ce qu'il y a d'autres propositions dans l'Assemblée ? Cela n'étant pas le cas, étant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature et que le nombre de candidat étant égal au nombre de siège à repourvoir, je vous propose une élection tacite, selon l'article 12 de notre règlement du Conseil communal par acclamation.

Personne ne s'opposant au vote tacite :

M. Rachid Taaroufi est élu Président du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2025-2026

L'Assemblée applaudit

- **M. le Président**

Je passe avec plaisir la parole à mon 1^{er} Vice-président

- **M. Rachid Taaroufi, PSR**

Tout d'abord, j'aimerais remercier Pierre Borloz pour le mot qu'il a pris à mon compte, merci beaucoup à lui et à mon parti. Je tiens à vous remercier sincèrement pour la confiance que vous me témoignez en m'élisant à la Présidence du Conseil communal, c'est un honneur et une responsabilité que j'accueille avec humilité et je m'engage à remplir cette fonction avec sérieux, disponibilité et dans le respect scrupuleux du règlement du Conseil. Je souhaite également remercier le Président actuel, M. Sylvain Richard, ainsi que les anciens Présidents et Présidentes qui m'ont précédé. J'ai eu la chance d'apprendre à leurs côtés, je mesure pleinement l'exigence et l'engagement que cette fonction requière. Je me réjouis de poursuivre avec vous toutes et tous notre travail au service de notre Commune dans un esprit de collaboration constructive et de respect mutuel. Merci beaucoup.

L'Assemblée applaudit

- **M. le Président**

Merci Monsieur Taaroufi et encore toutes mes félicitations pour votre élection.

Election du 1^{er} Vice-Président

Selon la convention de législature 2021-2026, cette fonction revient au groupe UDC

Je passe la parole à M. Stéphane Montabert, Président du groupe UDC

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Je viens ici vous présenter la candidature de M. Ignacy Wilczynski. Ignacy est un suisse d'origine polonaise que les Membres de ce Conseil connaissent bien : il est Conseiller communal depuis 2021 et, pratiquement depuis cette date, membre du Bureau du Conseil. Il est membre de plusieurs commissions, la CUAT, la Cogest, la commission de recours en matière d'impôts et en fait il est membre de ce Conseil depuis pratiquement sa majorité, ce qui en dit long sur sa maturité politique, puisqu'il est âgé de 22 ans. Il n'est pas là ce soir puisqu'il est retenu à cause de ses études, il est en 3^{ème} année de relations internationales à l'UniGe, Université de Genève. Donc, je vous prie de donner un bon accueil à sa candidature.

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion sur cette candidature. Est-ce qu'il y a d'autres propositions dans l'assemblée ? Ce n'est pas le cas, étant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature et que le nombre de candidat est égal au nombre de siège à repourvoir, je vous propose d'élire tacitement M. Ignacy Wilczynski selon l'article 12 de notre règlement du Conseil communal par ovation

Personne ne s'opposant au vote tacite, l'Assemblée applaudit

M. Ignacy Wilczynski est élu 1^{er} Vice-Président du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2025-2026

- **M. le Président**

Monsieur Wilczynski, je vous passe par écran interposé toutes mes félicitations pour votre élection.

Election du 2^{ème} Vice-Président

Je précise que selon la convention de législature 2021-2026, cette fonction revient au groupe PSR et j'invite M. Pierre Borloz à prendre la parole

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Pour le poste de 2^{ème} Vice-président, au nom du Groupe socialiste, je vous propose une personne impliquée depuis longtemps au sein de notre Conseil, une personne aussi ayant fait rayonner le nom de Renens dans toute l'Europe ou presque par l'intermédiaire du sport.

Je vous propose d'élire au poste de 2^{ème} Vice-président Monsieur Richard Neal.

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion. Est-ce qu'il y a d'autres propositions dans l'assemblée ? Ce n'est pas le cas, étant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature et que le nombre de candidat est égal au nombre de siège à repourvoir, je vous propose d'élire tacitement M. Richard Neal selon l'article 12 de notre règlement du Conseil communal par applaudissement

Personne ne s'opposant au vote tacite, l'Assemblée applaudit

M. Richard Neal est élu 2^{ème} Vice-Président du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2025-2026

- **M. le Président**

Monsieur Neal, comme le veut la formule je vous adresse évidemment mes félicitations.

Election de deux Scrutateurs :

Selon la convention de législature 2021-2026, cette fonction revient aux groupes UDC et Les Vert.e.s. Je vous annonce avoir reçu les candidatures suivantes :

Pour le groupe Les Vert.e.s : Mme Marie-Claude Kohler
 Pour le groupe UDC : M. Colin Métraux

J'ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, étant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature et que le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à repourvoir, je propose une élection tacite, selon l'article 12 de notre règlement du Conseil communal par applaudissement.

Personne ne s'opposant au vote tacite, l'assemblée applaudit

Mme Marie-Claude Kohler et M. Colin Métraux sont élu.e.s Scrutatrice, Scrutateur du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2025-2026

- **M. le Président**

J'adresse mes félicitations à nos deux futurs scrutateurs.

Election de deux Scrutateurs suppléants :

Selon la convention de législature 2021-2026, ces fonctions reviennent aux groupes Fourmi rouge et PSR. Je vous annonce avoir reçu les candidatures suivantes :

Pour le groupe Fourmi rouge : Mme Elisabete Cunha
 Pour le groupe PSR : Mme Liridona Smakiqi

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, étant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature et que le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à pourvoir, je propose une élection tacite, selon l'article 12 de notre règlement du Conseil communal par applaudissement.

Personne ne s'opposant au vote tacite, l'assemblée applaudit

**Mmes Liridona Smakiqi et Elisabete Cunha sont élues
Scrutatrices suppléantes du Conseil communal de la Ville de
Renens pour l'année 2025-2026**

- **M. le Président**

Félicitations également à nos deux futures scrutatrices suppléantes.

La discussion est toujours ouverte, quelqu'un souhaite t'il prendre la parole ? La parole n'est plus demandée, je clos ce point 10.

11. Rapport de commission – Préavis No 81-2025 - Mise en séparatif et réfection de la chaussée à l'avenue du Château - Demande d'un crédit de construction de CHF 1'705'000.- TTC

- **M. le Président**

J'invite M. Mariusz Wilczynski, Président-rapporteur à venir faire lecture de son rapport.

- **M. Mariusz Wilczynski, UDC**

M. Wilczynski fait un résumé du rapport. Le rapport in extenso est inclus au présent procès-verbal.

Date de la séance 14/04/2025 - 19h00

Lieu : Centre technique communal

Membres de la commission :

	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
Mariusz Wilczynski (Président /Rapporteur)	X		
Benoit Grégoire	X		
Robert Mulopo	X		
Gérard Duperrex	X		
Sandra Martinelli	X		
Elisabete Cunha	X		
Mehmet Korkmaz	X		
Melinda Zufferey-Merminod	X		
Grazia Bersiha	X		

Invité-e (s) :

Tinetta Maystre, Municipale
 Christophe Sarda, Responsable technique

Introduction :

Ce préavis a pour but de présenter le projet de mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eaux claires ainsi que la réfection complète de la chaussée à l'avenue du Château. Le réseau d'égout actuel date des années 1930. Ces travaux sont nécessaires pour moderniser les infrastructures et pour raccorder ce secteur au réseau séparatif de la rue de Lausanne. De plus, les services d'eau et de gaz seront également concernés. Enfin, une plantation de trois arbres est prévue dans des fosses spécialement aménagées avec un substrat adapté. Sur les 40 places actuelles, 3 places de parc devront être supprimées pour permettre cette arborisation. La durée des travaux est estimée à environ 8 à 10 mois.

Questions de la commission :

Q : Comment l'accès des riverains sera-t-il garanti durant les travaux, et où pourront-ils se garer ?

R : Le chantier sera divisé en trois phases, chacune d'environ 80 à 100 mètres. Lors de certaines phases, l'accès direct aux propriétés sera impossible. Des solutions de stationnement sur le domaine public à proximité seront proposées.

Q : Et pour les piétons ?

R : Une voie piétonne sera toujours maintenue.

Q : Les véhicules de secours pourront-ils passer ?

R : Oui, les pompiers auront accès à tout moment. Des barrières amovibles permettront l'entrée des véhicules d'urgence.

Q : Pourquoi supprimer trois places de parc pour planter trois arbres ? N'y avait-il pas d'autres solutions possibles ?

R : Il faut faire un choix et apprendre à partager l'espace public. Lors du réaménagement de la rue du 24-Janvier, des places de stationnement ont été ajoutées car cela permettait d'apaiser la circulation à moindre coût. Dans le cas de l'avenue du Château, planter des arbres uniquement sur les trottoirs n'était pas une solution adéquate. Les habitants de cette rue disposent généralement de places de stationnement privées. De plus, sur le chemin du Motet, les riverains ont exprimé le souhait de rendre leur rue moins minérale. Il est aussi important de noter que de nombreuses voitures stationnées dans la rue ne proviennent pas des habitants, mais de personnes venant d'ailleurs. Dans ce contexte, la suppression de quelques places de parc pour favoriser la végétalisation nous semble justifiée.

Q : J'habite dans ce quartier, et je peux vous dire que 4 à 5 de mes voisins utilisent des places de stationnement privées, mais une partie de leurs véhicules est aussi garée sur le domaine public. La suppression de ces places me paraît injustifiée. La majorité des voitures stationnées appartiennent certes à des riverains, mais certaines viennent de l'extérieur. Le soir, il est déjà difficile de trouver une place, d'autant plus que les camions de chantier occupent parfois l'espace. En tant qu'habitant, je trouve regrettable de supprimer ces places pour planter des arbres.

R : Je comprends votre point de vue, mais il faut aussi considérer les enjeux plus larges. La ville se réchauffe, et nous devons agir contre les îlots de chaleur. En été, chacun recherche de l'ombre, et aujourd'hui, cette rue en manque. L'occasion de planter des arbres se présente, avec ce chantier. Plus tard, cela serait plus compliqué et plus coûteux, la municipalité souhaite en profiter pour introduire des arbres, et peut-être même ajouter quelques bancs.

Q : Vous n'avez pas consulté les habitants du quartier ? Vous avez décidé de votre côté, sans organiser de consultation ?

R : Ce projet s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan climat, voté par le Conseil communal. Il ne concerne pas uniquement les riverains directs, mais l'ensemble de la population de Renens.

Q : Vous avez mentionné qu'il pourrait y avoir un banc, mais si vous l'installez, ce sera presque devant les fenêtres des maisons. Est-ce vraiment approprié ?

R : Nous travaillons régulièrement avec les aînés de la commune, que nous rencontrons deux fois par année. L'installation de bancs fait partie des recommandations d'aménagement de l'espace public, notamment avec une fréquence d'un banc tous les 100 mètres environ. Un banc a par exemple été installé récemment près des escaliers à l'avenue du Château.

Q : Pouvez-vous expliquer ce que comprend "aménagements extérieurs" estimé à 25'000CHF ? À la page 5 (point 4.4. de préavis), il est indiqué que les travaux sont estimés à 30'000 CHF. Pourquoi cette différence ?

R : Le montant total indiqué de 25'000 CHF est sans « divers et imprévus de 10% » et sans TVA, soit environ 30'000 CHF TTC.

Q : Sera-t-il possible aux camions poubelles de passer pendant les travaux ?

R : Il faudra amener les déchets à un point d'accès où le camion poubelle pourra circuler.

Q : Comment se fait-il que la réfection de la chaussée n'ait pas été prévue dès la demande de budget initiale (plan d'investissement) ?

R : La réfection de la chaussée n'était pas incluse dans le budget initial car, dans le cadre du plan d'investissement, seuls les travaux liés au collecteur étaient prévus. Ce n'est qu'après le lancement de la procédure que les autres services concernés (eau et gaz) ont exprimé leur intention de remplacer leurs conduites en même temps. Cela a justifié une révision du projet pour inclure la réfection complète de la chaussée. Il s'agit d'une opportunité logique : regrouper les interventions évite d'avoir à rouvrir la route dans 15 ou 20 ans. Il était donc pertinent, économiquement et techniquement, de tout refaire en une seule fois.

Q : La réfection de la chaussée se fera-t-elle avec un revêtement classique en goudron, ou prévoyez-vous une surface spéciale ?

R : Le trafic sur cette rue n'est pas assez important pour justifier un revêtement spécial de type phono absorbant. Un revêtement classique est donc suffisant selon nous.

Q : Dans votre présentation, la durée des travaux est estimée à 10 mois, alors que dans notre document, il est question de 8 mois. Quelle est la durée réelle prévue ?

R : Le chantier est prévu sur 8 mois effectifs, mais en tenant compte de périodes d'interruption comme les fêtes de fin d'année, la durée totale peut s'étendre à environ 10 mois. Chaque tronçon durera environ deux mois, mais la planification détaillée dépendra de l'avancement réel sur le terrain. Des imprévus ou prolongations peuvent survenir en cours de travaux.

Q : Lorsque vous commencerez un tronçon, contacterez-vous les habitants ? Et prévoyez-vous une solution pour garer les voitures ailleurs, notamment sur la voie publique, pour les riverains qui perdront l'accès à leur parking privé ?

R : Oui, nous contacterons les habitants avant chaque phase de travaux. Il faudra évaluer le nombre de véhicules concernés par tronçon. Selon les cas, nous pourrions proposer des places de parc à proximité ou délivrer des macarons de stationnement. Les zones sont étendues, mais il ne sera pas toujours possible de se garer directement devant chez soi. Le chantier commencera par le bas de l'avenue.

Détermination et délibération de la commission

Après délibération c'est avec 8 voix pour, 1 abstention que la commission **accepte** les conclusions du préavis.

- **M. le Président**

Je remercie M. Wilczynski et j'ouvre la discussion sur ce rapport.

- **M. Colin Métraux, UDC**

L'UDC désire amender ce préavis au vu d'un sujet qui nous préoccupe qui sont les places de parc qui aujourd'hui viennent à manquer à Renens, on en a besoin. Les gens qui habitent à l'Avenue du Château, qui n'ont pas de place de parc ont le droit de se parquer également près de chez

eux. Pour nous, la Ville de Renens fait face à une tension quand même constante des possibilités de stationnement, notamment pour les habitants et habitantes du Centre-ville. Les besoins de végétalisation en Ville de Renens peuvent être, pour nous, satisfaits avec une plantation alternative dans d'autres lieux que des places de parc et des infrastructures existantes. Le maintien de ces places, pour nous, permettrait à la Ville de réaliser une économie budgétaire dont, je pense, la Ville a besoin. L'amendement que je propose est au no. 3820.1095.5010 Avenue du Château réfection de la chaussée **et restauration des places stationnement en nombre équivalent et dans la même rue** pour le montant de CHF 505'600. – TTC brut. Je ne sais pas si j'ai été assez clair...

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion

- **Mme Melinda Zufferey-Merminod**

Je permets d'intervenir par rapport au dépôt d'amendement du Groupe UDC. J'annonce mes intérêts : je suis habitante de l'Avenue du Château et je n'ai pas de place attitrée à mon habitation, c'est-à-dire qu'on se parque dans la rue. Autre chose, j'ai été membre de la commission, donc ce que je vais vous dire là, j'en ai déjà fait part lors de la commission. A part les soirs de match, du LHC pour ceux qui sont fans où, en effet, les personnes qui cherchent des places de parc viennent jusqu'à l'Avenue du Château pour se parquer, il n'y a pas de problème pour se parquer à l'Avenue du Château, il reste énormément de places. Ces places sont beaucoup utilisées la journée par les personnes qui travaillent à la crèche Les Tournesols, notamment, et certainement d'autres endroits alentours. On parle de 3 places de parc sur 40 places de parc, on n'est pas en train d'enlever plus de la moitié des places de parc. Je voulais juste vous donner la perspective d'une habitante pour contrer cette idée que l'on a un problème pour se parquer dans cette Avenue. Merci pour votre attention.

- **M. le Président**

Quelqu'un souhaite encore s'exprimer sur ce préavis ? En complément, vous aurez remarqué que M. Wilczynski n'a pas lu les délibérations, il va juste lire les délibérations.

- **M. Mariusz Wilczynski, UDC**

Détermination et délibération de la commission

Après délibération c'est avec 8 voix pour, 1 abstention que la commission **accepte** les conclusions du préavis.

- **M. le Président**

Donc, on va voter en premier l'amendement que je vous relis :

No. 3820.1095.5010 Avenue du Château réfection de la chaussée **et restauration des places stationnement en nombre équivalent et dans la même rue** pour le montant de CHF 505'600. – TTC brut.

- Celles et ceux qui acceptent cet amendement le font par un levé de mains

Mesdames le scrutatrices, je vous prierai de compter

- Celles et ceux qui le refusent
- Celles et ceux qui abstiennent

C'est à la majorité que cet amendement est refusé

Monsieur Wilczynski vous pouvez procéder à la lecture des conclusions.

- **M. Mariusz Wilczynski, UDC**

CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Renens,

Vu le préavis municipal N° 81-2025 concernant la mise en séparatif et réfection de la chaussée à l'avenue du Château – Demande d'un crédit de construction de CHF 1'705'000.– TTC brut.

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet,
Considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

VALIDE et ADOPTE les travaux pour la mise en séparatif et la réfection de la chaussée à l'avenue du Château ;

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit de construction de CHF 1'705'000. – TTC pour réaliser les nouveaux collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires et la réfection complète de la chaussée à l'avenue du Château.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes du patrimoine administratif suivants :

- N° 3861.1094.5010 – Avenue du Château – collecteurs EU + EC pour un montant de CHF 1'164'900. – TTC brut.
- N° 3820.1095.5010 – Avenue du Château – réfection de la chaussée pour un montant de CHF 505'600. – TTC brut.
- N° 3820.3082.5060 – Avenue du Château – aménagements extérieurs, signalisation et marquage pour un montant de CHF 34'500. – TTC.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 24 mars 2025.

- **M. le Président**

Merci M. Wilczynski, je mets au vote les conclusions :

- Celles et ceux qui l'acceptent le font par un levé de mains
- Celles et ceux qui les refusent
- Celles et ceux qui abstiennent

C'EST À LA MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS DE CE PREAVIS SONT ACCEPTÉES

Je remercie M. Wilczynski et sa commission pour leur travail et passe au point suivant.

12. Rapport de commission - Préavis No 82-2025 - Demande d'un crédit de CHF 86'800.- TTC pour les aménagements extérieurs de la Ferme du Village

- **M. le Président**

J'invite M. Rachid Taaroufi, Président-rapporteur à nous faire lecture de son rapport.

- **M. Rachid Taaroufi, PSR**

M. Taaroufi fait un résumé du rapport. Le rapport in extenso est inclus au présent procès-verbal.

Date de la séance : 14/04/2025 - 19h00

Lieu Ferme du Village à Renens, rue de la Ferme 10

Membres de la commission :

	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
Rachid TAAROUFI (Président / PSR)	X		
Cristina BAQUERO (Les Vert·e·s)	X		
Verena BERSETH (Fourmi rouge)	X		
Florian GRUBER (PLR-PVL)	X		
Colin MÉTRAUX (UDC)	X		
Richard NEAL (PSR)	X		
Stéphanie NEGRI CAPT (PLR-PVL)	X		
Angela THODE (Les Vert·e·s)	X		
Joëlle ZAHND (Fourmi rouge)	X		

Invité·e (s) :

Patricia ZURCHER MAQUIGNAZ, Conseillère Municipale, Gestion urbaine - Développement durable, Nathalie JACCARD, Conseillère Municipale, Culture - Jeunesse - Affaires scolaires, Caroline TACCHINI, Cheffe de service Gestion urbaine-Développement durable, Juliette LERCH, Déléguée au Plan Climat

La Municipalité a organisé une visite de la ferme du village entre 18h30 et 19h00, offrant à la commission l'occasion de découvrir ce lieu chaleureux et vivant. Le parcours s'est articulé entre la rencontre des petits animaux – poules, lapins, boucs – soigneusement entretenus par les associations, et la découverte du jardin en permaculture, où les principes écologiques et le respect des cycles naturels ont été présentés. Cette immersion a permis à la commission de mieux saisir la dimension pédagogique, sociale et locale du projet

Introduction :

Ce préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal le réaménagement des espaces extérieurs de la Ferme du Village, nécessaire au développement du projet de ferme.

Contexte, enjeux et objectifs :

Une démarche participative lancée en 2021 a permis de définir les objectifs d'un projet collectif autour d'une ferme pédagogique, visant à favoriser la cohésion sociale, la durabilité, la biodiversité, ainsi qu'à développer un jardin en permaculture et l'élevage de petits animaux. À la suite d'un appel à candidatures en 2023, les associations « Mirabelle & Balcon » et «

Pouss'ensemble » ont été sélectionnées pour porter le projet, concrétisé par une convention signée à l'été 2023.

Depuis l'été 2023, les 2 associations développent diverses activités à la ferme pédagogique, incluant des animations scolaires, des permanences de jardinage et soins aux animaux, des accueils libres pour tout public, ainsi qu'un cours de français pour personnes migrantes. D'autres actions sont également menées, comme l'implication d'un groupe d'habitants dans les soins quotidiens aux animaux.

Le projet

Le projet prévoit l'aménagement d'une zone d'accueil couverte, accessible aux personnes à mobilité réduite, pouvant accueillir jusqu'à 25 personnes et équipée d'un coin cuisine. Les travaux incluent la couverture de l'ancienne piscine avec une plateforme en bois, l'installation d'une rampe PMR avec main courante, l'agrandissement du couvert existant avec nouvelle structure et éclairage, la mise en place d'un plan de travail pour une cuisine extérieure, ainsi que le renforcement de la barrière existante.

Le projet comprend la mise en place d'installations destinées au bien-être des animaux, avec l'installation d'une clôture de 30 mètres pour l'enclos des lapins, la création d'une volière pour accueillir les poules et les canards, ainsi que la construction d'un abri dédié aux chèvres.

Le projet prévoit également divers aménagements complémentaires, tels que l'ajout d'un compteur d'eau secondaire sur la nouvelle parcelle, l'installation de toilettes sèches en l'absence de sanitaires existants, ainsi que la mise en place d'une serre pour permettre aux associations de cultiver leurs plantons.

Le coût global estimé pour la réalisation du projet s'élève à 86 800 francs.

Questions de la commission :

- Q : Vous prévoyez d'installer des fixations de 20 cm de profondeur, sachant qu'un lapin peut creuser entre 10 et 15 cm en une nuit. Pensez-vous que cette profondeur sera suffisante pour garantir la sécurité des animaux contre les renards ?
- R : La Municipalité affirme avoir suivi les recommandations et s'assurera que la profondeur est bien suffisante pour garantir la protection des animaux.
- Q : Est-ce que des attaques contre les animaux ont été signalées ?
- R : Oui, une attaque a eu lieu une fois en raison d'un oubli de fermeture des enclos.
- Q : Pourquoi ne pas envisager la séparation dans les toilettes sèches ?
- R : La Municipalité en prend bonne note et étudiera les possibilités de mise en œuvre.
- Q : Est-ce que le bâtiment sera construit dans 3 à 4 ans ?
- R : La Municipalité écarte l'idée d'une construction du bâtiment d'ici 3 à 4 ans. Sa réalisation est bien envisagée, mais ni sa forme définitive ni son échéance ne permettent d'envisager un tel délai comme réaliste.
- Q : Faut-il prévoir des travaux d'aménagement lors de la construction du bâtiment ?
- R : Les aménagements proposés dans le préavis n°82-2025 (zone d'accueil, enclos et installations pour animaux, compteur d'eau, toilettes sèches, serre) ne sont pas contiguës au corps de ferme en tant que tel. La rénovation du bâtiment ne devrait ainsi pas toucher les zones concernées.
- Q : Comment sont gérés les bénévoles et les salariés ?
- R : La gestion de la Ferme est assurée par deux associations, « Mirabelle & Balcon » et « Pouss'ensemble », qui emploient des salariés et s'appuient sur un réseau de bénévoles actif. La gestion des ressources humaines est entièrement prise en charge par ces associations, sans intervention de la Municipalité.
- Q : Certaines activités nécessitent-elles des salariés ? La Commune verse-t-elle une subvention ?

- R : Entre l'été 2023 et le début d'année 2025, selon la convention liant les parties, les deux associations ont travaillé sur une base entièrement bénévole, sauf pour les animations réalisées dans le cadre de la Fête de la Nature, qui sont défrayées par le budget de la Fête, et pour les animations avec les classes, payées par les écoles. Dès mai 2025, en raison du développement des activités voulu par la Municipalité, les associations seront défrayées pour ces nouvelles activités via un mandat de prestations.
Il s'agit d'un contrat d'une durée d'un an, et les associations ne factureront que les prestations réalisées, pas l'ensemble des services. Ce montant sera financé dans le cadre du plan climat, en utilisant les fonds du crédit cadre.
- Q : Les groupes de bénévoles sont-ils impliqués dans la réflexion sur le projet ? Comment l'organisation avec les bénévoles est-elle structurée pour assurer la pérennité du projet ?
- R : Ce sont les deux associations qui gèrent la Ferme après un appel à candidatures. Pour garantir la pérennité des activités, les associations comptent déjà sur leurs membres et bénévoles pour prendre en charge les différentes tâches. La Commune souhaite renforcer sa communication avec les associations afin de les encourager à recruter davantage de bénévoles pour s'occuper des jardins.
- Q : Comment sont gérés les bénévoles et les salariés ?
- R : La Ferme est placée sous la responsabilité de deux associations qui emploient des salariés et s'appuient sur un réseau actif de bénévoles. La gestion des ressources humaines est exclusivement assurée par ces structures, sans intervention de la Municipalité.
- Q : Comment se déroulent les visites scolaires et quelles classes d'âge sont concernées ? La Municipalité intervient-elle dans le choix des classes participantes ?
- R : Les visites sont organisées en collaboration entre les deux associations et la direction des écoles. Elles concernent principalement des classes du primaire. Le nombre de visites varie selon les établissements : par exemple, Renens Ouest en organise quatre par an, tandis que Renens Est en propose davantage. La Municipalité n'intervient pas dans le choix des classes, car cela relève de la liberté pédagogique des écoles. Par ailleurs, d'autres ateliers et événements sont proposés pour des publics d'âges différents, afin de toucher un plus large éventail de participants.
- Q : Peut-on distribuer les flyers à tous les élèves pour qu'ils puissent visiter la Ferme ?
- R : Les associations prévoient déjà une distribution des flyers en mai. Les élèves pourront ensuite visiter la Ferme en famille, sous la responsabilité de leurs parents.
- Q : Comment sont financées les animations de la Ferme ? Y a-t-il des salariés ?
- R : Les deux associations fonctionnent principalement sur la base du bénévolat. Toutefois, certaines animations, comme celles organisées dans le cadre de la Fête de la Nature ou financées par le budget scolaire de la Ville, peuvent faire l'objet d'une rémunération. Dans ces cas précis, seules les prestations effectivement réalisées sont facturées.
- Q : Comment est rémunérée l'enseignante qui encadre les visites scolaires avec les enfants ?
- R : Sa rémunération est couverte par le budget de l'école de Renens.
- Q : À qui incombent les frais vétérinaires ?
- R : Les animaux n'appartiennent pas à la Commune, mais aux associations. Ce sont donc ces dernières qui prennent en charge leur entretien, y compris les frais vétérinaires.
- Q : Comment les informations concernant la Ferme du Village sont-elles communiquées ?
- R : La communication autour de la Ferme du Village se fait par différents canaux : les associations impliquées diffusent les informations via leurs propres réseaux, la Commune relaie les actualités sur son site web <https://renens.ch/ferme/>, dans le journal de Renens et parfois sur les réseaux sociaux. Des affiches ou flyers peuvent également être utilisés pour informer les habitant·e·s des événements ou activités en lien avec la Ferme.
- Q : Qui bénéficie des produits de la Ferme (œufs, légumes, etc.) ?
- R : Les produits de la Ferme, comme les œufs ou les légumes, sont partagés entre les bénévoles. Les quantités récoltées étant limitées, ils ne permettent pas de générer un bénéfice ou une vente à plus grande échelle.

- Q : Qu'en est-il du budget de Fr. 300'000 prévu initialement, un montant principalement destiné aux travaux de terrassement, car le terrain présente une pente importante ? Comment est pensé l'accès au site, étant donné la configuration du terrain ?
- R : Les travaux de terrassement tels qu'initialement chiffrés dans le plan des investissements ne sont plus nécessaires en raison de l'acquisition de la parcelle voisine. Concernant l'aménagement, la plantation d'arbres fruitiers est envisagée dans la partie basse du terrain, soit la plus pentue, en accord avec la Commune, qui validera les choix. La question de l'accès est également à l'étude: la Commune réfléchit à différentes options pour l'améliorer, notamment un accès possible depuis la maison d'en bas. Cependant, un accès depuis la Ferme reste privilégié.
- Q : Le rapport du bureau mandaté recommandait la destruction des zones amiantées. Pourquoi cette recommandation n'a-t-elle pas été suivie ? Dans la bergerie, on aurait eu besoin d'en discuter avec les personnes présentes, notamment lors des portes ouvertes. Le rapport indique la présence d'amiante dans le plafond : condamner l'enceinte sera-t-il suffisant ?
- R : La Municipalité n'a pas pu justifier une autre approche, ne disposant pas des éléments nécessaires pour argumenter en faveur d'une solution différente.
- Q : Pourquoi ne pas avoir conservé l'ancien portail, plus grand ?
- R : L'ancien portail posait plusieurs problèmes : les voisins y garaient parfois plusieurs voitures, ce qui réduisait la sécurité pour les enfants. Nous avons donc choisi de déplacer l'entrée et d'attribuer une place de parc à la maison, ce qui a permis de libérer de l'espace pour les activités.
- Q : Les élèves du MATAS sont suffisamment grands pour visiter les lapins et les poules. Est-il prévu de les faire participer, par exemple, à des activités liées à la permaculture pour rendre la visite plus constructive ?
- R : Le programme d'activités est établi par les associations présentes sur place, en fonction des différents publics. La Municipalité ne gère pas directement ces contenus, mais elle est informée des activités proposées et veille à ce que tous les enfants soient bien encadrés, quel que soit leur âge.
- Q : Les associations ont-elles la volonté de maintenir le parc animalier de la Ferme, surtout après l'achat du terrain situé en contrebas ? Est-ce que cela engendrera des coûts supplémentaires ?
- R : La Commune a déjà installé les enclos l'année dernière. En fonction de l'espace disponible, l'arrivée éventuelle de nouveaux animaux ne devrait pas entraîner de coûts supplémentaires.
- Q : La Ville prend-elle en charge certains travaux ?
- R : Oui, la Ville veille au bon fonctionnement de la Ferme. Des employés municipaux interviennent ponctuellement, notamment pour des tâches administratives, la coordination avec les associations, ou encore pour assurer la sécurité des lieux — par exemple en installant des enclos.

Délibérations de la commission

En ouverture des délibérations de la commission, un extrait du rapport de la COFIN concernant le présent préavis a été lu à l'attention des commissaires.

La Commission a salué la qualité du projet, qu'elle juge très positif. Toutefois, elle a été interpellée par le fait que la Municipalité n'a pas été en mesure d'expliquer pourquoi les recommandations du rapport de l'Atelier 703, notamment concernant le plan de désamiantage, n'ont pas été prises en compte.

En conséquence, la Commission a souhaité proposer un amendement au préavis

Amendement :

Vue la différence entre les propositions formulées dans le préavis et le rapport d'atelier 703 Sàrl, la Commission demande de suivre le plan de désamiantage conformément au rapport d'expertise de l'Atelier 703 Sàrl.

L'amendement a été adopté une première fois par 8 voix pour et une abstention.

À l'issue de ses délibérations, la Commission a informé la Municipalité de l'adoption d'un amendement concernant la question de l'amiante. Elle a précisé qu'elle comprenait la volonté de la Municipalité de faire avancer le projet, mais lui a demandé de fournir des explications d'ici au prochain Conseil, dans la mesure du possible.

Informations complémentaires de la Municipalité suite à la réunion de la Commission

Comme convenu, la Municipalité a transmis des réponses concernant l'amendement relatif à la présence d'amiante, ainsi qu'un complément d'informations sur la fréquentation des écoles à la Ferme. Dans un souci de transparence, le courriel de Mme Lerche, Déléguée au Plan Climat, accompagné des documents explicatifs en annexe, a été joint au rapport de la commission.

Voici un résumé de son message concernant l'amiante :

Le diagnostic réalisé par Mme Aurore Sagette confirme la présence d'amiante uniquement sous forme de plaques d'éternit, localisées dans le dépôt, le garage, l'ancien abri à voiture, le couvert de la zone piscine et les portes de la bergerie (et non le plafond, comme précédemment indiqué par erreur). Des mesures de sécurisation ont été mises en œuvre pour éviter tout contact avec ces matériaux. Le niveau de risque est faible (urgence de degré 3), ne nécessitant pas de réévaluation sauf en cas d'incident. Un assainissement est prévu lors de futures rénovations, mais en l'état, la sécurité des usagers est garantie.

Réponses des commissaires sur les informations fournies par la Municipalité

Il est à noter que l'abri extérieur présente un risque de degré 2 en raison de la présence d'amiante aux murs et au plafond, alors même qu'il est utilisé pour le stockage de matériel associatif et semble fréquemment fréquenté. Le diagnostic met également en évidence de l'amiante fortement aggloméré dans plusieurs secteurs : la bergerie, le local de rangement, le plafond du garage, les murs et le plafond de l'abri, ainsi que le plafond du patio de la piscine. Enfin, la présence d'amiante faiblement aggloméré dans l'appartement actuellement loué, bien que hors champ du présent préavis, appelle à s'interroger sur un éventuel risque pour le locataire, qui mériterait d'être évaluée. À la lumière de ces précisions, trois commissaires ont décidé de retirer leur amendement. Finalement :

L'amendement a été adopté à la majorité, avec six voix pour et trois contre.

Détermination de la commission

La Commission a accepté le préavis amendé à l'unanimité.

- **M. le Président**

Je vous remercie Monsieur Taaroufi, j'ouvre la discussion sur ce rapport de commission en passant tout de suite la parole à Mme Zurcher.

- **Mme Patricia Zurcher-Maquignaz, Municipale**

Ce n'est pas dans mes habitudes, mais c'est vrai que dans le cas du présent préavis comme certaines réponses sont arrivées après coup, cela a pu générer quelques confusions et j'ai l'impression que tout le monde n'a pas tous les éléments en main. Donc je me permettrais, en quelques mots je vous promets je ne vais pas faire long, de clarifier certaines choses, de les redire simplement pour que tout le monde ait le même niveau d'information. Les informations concernant les endroits où se trouve de l'amiante et le degré d'urgence à entreprendre les travaux proviennent de deux sources : premièrement, le diagnostic amiante réalisé par une spécialiste amiante, deuxièmement du rapport de l'Atelier 703 qui s'est basé sur ce même diagnostic amiante pour établir son analyse. Hélas, le rapport de l'Atelier 703 contenait des erreurs. Premièrement, il annonçait une présence d'amiante dans le plafond de la bergerie alors que le diagnostic amiante n'en signalait que dans les portes de la bergerie, deuxièmement alors que dans le diagnostic

amiante la note 3 correspond, je cite : « à un niveau de risque faible, ne nécessitant aucune mesure particulière ni aucune réévaluation du risque », dans le rapport de l'Atelier 703, pourtant basé sur ce diagnostic amiante, la note 3 correspond à un risque élevé, ce qui a pu alerter la commission lorsqu'elle l'a consulté en séance. Je cite l'Atelier 703 dans son rapport : « pour permettre un accueil régulier du public, il est crucial de traiter en priorité les risques de sécurité de niveau 3 ». Donc, vous voyez, diagnostic amiante 3 : pas grave et l'Atelier 703, le niveau 3 c'est à traiter en priorité. Donc, voilà ce qui a créé une assez grande confusion. Par ailleurs, concernant la bergerie, le bâtiment est en mauvais état et nous avons déjà décidé de le condamner, c'est désormais chose faite, il est totalement condamné, plus personne ne peut y entrer. A partir de là, il ne représente plus de danger pour personne jusqu'à la rénovation de la Ferme, au moment de la rénovation, évidemment les travaux de désamiantage seront faits dans les règles de l'art. Un autre point qui a suscité des interrogations au sein de la commission, c'est l'abri extérieur qui est en fait un ancien abri à voitures, celui-ci ne figurait pas dans le préavis alors qu'il est actuellement occupé par du matériel des associations et que ses parois et sa toiture contiennent de l'amiante. En fait, cet abri n'a pas été mentionné dans le préavis parce que, jusqu'à il y a peu, il ne servait que d'abri à voitures pour les actuels locataires de la Ferme, il n'a été libéré des voitures que récemment et les associations y ont stocké du matériel en oubliant de nous le signaler. Nous leur avons donc demandé de reculer leur matériel des parois et de ne pas stocker en hauteur, ce qu'elles ont fait. Il n'y a donc plus de risque de frottement de ce côté-là. Pour le reste des endroits mentionnés par le rapport, il est prévu dans le présent préavis que le plafond du patio de la piscine soit retiré et remplacé par un autre plafond sans danger, ce sont des travaux que nous allons faire de toute façon. La bergerie, comme je l'ai dit, est condamnée donc elle ne pose plus de problème, le local de rangement et le plafond du garage ont été sécurisés bien avant la séance de commission et au-delà de ce que préconise ce diagnostic amiante, donc plus de risques de ce côté-là non plus. Et on peut attendre les travaux de rénovation futurs de la Ferme. Enfin, un dernier point concernant la présence d'amiante dans l'appartement actuellement loué : ce sujet était hors-champ du présent préavis, une information pourra bien sûr être donnée aux actuels locataires mais ceci ne doit pas interférer avec le sujet du présent préavis qui concerne l'utilisation des extérieurs de la Ferme par les deux associations. Je terminerai donc sur les déclarations de la spécialiste amiante qu'elle nous a envoyé dans un récent mail de confirmation de son diagnostic de la note 3, je cite : « tant que ces plaques ne sont pas dégradées et ne sont pas manipulées de façon inappropriée, leur présence ne pose pas de danger immédiat, il est donc possible de louer ces locaux à condition de respecter les consignes de sécurité ». Les consignes sont : ne pas scier ces plaques, ne pas les percer et évidemment, ne pas les casser, ne pas les nettoyer à haute pression donc avec un Kärcher par exemple, et éviter les chocs. Voilà, j'espère que ces éléments vous aideront à y voir clair et je réponds volontiers à vos questions en cas de besoin.

- **Mme Elodie Golaz-Grilli, PLR-PVL**

Je souhaite tout d'abord remercier chaleureusement les deux associations impliquées dans ce projet. Leur engagement bénévole, leur investissement en temps et leur passion pour la transmission des connaissances, notamment en lien avec les animaux, méritent d'être salués et soutenus. Je souhaite également remercier les employés communaux qui ont porté ce projet. Cependant, il est important de mettre en lumière certaines préoccupations majeures : les problèmes liés à la présence d'amiante dans les locaux sont réels et doivent être pris avec le plus grand sérieux. Le manque de clarté dans les rapports techniques ainsi que dans les décisions municipales à ce sujet est à noter. Cette situation fait peser un danger non seulement sur les associations qui occupent ces locaux, mais aussi sur les visiteurs et en particulier sur les enfants. C'est pourquoi je tiens à souligner l'importance de soutenir l'amendement proposé par la commission qui renforce les garanties en matière de sécurité et de traitement de l'amiante. Il est impératif que la Municipalité prenne toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité sanitaire des lieux. Par ailleurs, si ce projet est porteur et positif et si les associations apportent indéniablement une plus-value en termes de savoir-faire et de pédagogie, force est de constater que contrairement à ce qui avait été affirmé lors du débat du 19 mars 2021 sur la chaîne La Télé,

ce projet a bel et bien un coût. Nous voyons aujourd'hui qu'aucune initiative, même portée par des bénévoles, ne peut se passer d'un soutien financier et c'est parfaitement normal. Rien n'est jamais totalement gratuit et il est de notre responsabilité collective d'être vigilants lorsque des annonces de gratuité sont faites. Il ne s'agit pas de flouer ni la population, ni le Conseil communal, mais d'assurer une information honnête et transparente. Je vous remercie pour votre attention.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je tenais à remercier Mme Zurcher pour les compléments d'information apportés. Peut-être aussi, je déclare mes intentions : j'étais commissaire dans cette séance, l'amendement, mes collègues pourront peut-être confirmer ou infirmer ne dit pas, en fait, qu'il ne faut pas faire des travaux ou qu'il faut assainir ou ne pas assainir, il demande uniquement de se référer sur un document qui annonce ce qu'il faut faire en fonction de quoi. Pour ce faire, je vous propose finalement de soutenir l'amendement parce qu'à ma vue, il n'est pas en opposition avec ce qui est proposé. Je suis tout à fait d'accord avec vous, Mme Zurcher, le titre du préavis parle des aménagements extérieurs, mais alors, pourquoi dans ce préavis on parle également de choses qui se trouvent à l'intérieur du bâtiment, à l'intérieur de la bergerie, à l'intérieur de l'appartement ? Je pense que cela peut prêter à confusion. Je suis tout à fait d'accord avec vous, également, que de l'amiante dans l'appartement avec un locataire, cela n'a rien à voir avec les aménagements extérieurs. Au demeurant, en tant que commissaire, quand on reçoit après coup des informations par mail où cette notion apparaît, on ne peut pas d'un point de vue éthique, ne pas le faire remarquer dans le rapport et c'est exactement ce qu'a fait très élégamment M. Taaroufi. Je le remercie également parce que je tiens à demander à la Municipalité d'être attentive aux dates des séances de préavis, de commission, au rendu des rapports, parce que c'est vrai que convoquer une séance juste avant les vacances de Pâques pour un rendu de rapport le lundi 30 avril qui était la reprise des vacances, on n'est pas très confortables en tant que commissaires et, j'imagine, en tant que Président également de devoir agir dans l'urgence avec des informations que certains d'entre nous ont pu recevoir par mail et d'autres pas. Donc une discussion après coup entre commissaires c'est relativement compliqué. Je tenais à apporter également, pour ma part, ces informations et je laisse à chacun décider ce qu'il a envie de voter. Je vous remercie.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

J'ai juste une question : je ne comprends pas, cette Ferme elle n'existe pas depuis avant-hier. Quand je vois qu'on va faire l'installation de toilettes sèches... il n'y a pas d'écoulement là-bas ? il n'y a pas d'égouts ? C'est terrible quand même, non mais vous vous rendez compte, en 2025 il y a des endroits dans la Commune de Renens qui n'ont pas d'égouts, qui n'ont pas d'écoulements, les eaux de surface, les eaux pluviales, les eaux... je n'arrive pas à comprendre, j'aimerais bien avoir une réponse, je m'excuse, mais je ne comprends pas. Est-ce que quelqu'un de la Municipalité peut me répondre sur ces questions ?

- **Mme Patricia Zurcher-Maquignaz, Municipale**

Volontiers, M. Delapierre. En fait, c'est un choix des associations : les toilettes sèches c'est un choix écologique, des toilettes normales il y en a dans la Ferme, il n'y a aucun souci. C'est un choix de faire autrement et de tester quelque chose de plus écologique, c'est leur droit de choisir cela et cela n'a rien à voir avec la présence d'égouts ou pas sur le site.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

Alors il y a quelque temps, cela m'aurait fait rire, maintenant cela me fait pleurer d'entendre des réponses comme ça ! un truc écologique... mais alors cela veut dire qu'on va dépenser des centaines de milliers de francs pour Verdeaux, tout ça pour mettre les conduites des eaux de surface et les égouts dans des nouvelles conduites et là on n'a pas l'argent pour mettre quelque chose comme ça ? Excusez-moi, mais je n'arrive pas à comprendre, quand j'entends des choses pareilles, on n'est pas dans la forêt, on n'est pas en l'année 1900, je ne sais pas, je ne comprends pas....

- **Mme Cristina Baquero, Les Vert.e.s**

Je vous informe que j'étais aussi dans cette commission et quelque part, tout d'abord, j'étais d'accord avec cet amendement. Par la suite, tout en me faisant une réflexion importante pour moi, de faire la différence entre notre rôle de commissaire, pas experts dans des termes techniques. Après, effectivement, vus les arguments, j'étais d'accord avec cet amendement. Par contre, suite aux informations supplémentaires données, je crois que je suis confortée dans l'idée d'accepter le projet parce que je fais confiance aux techniciens et aux personnes professionnelles qui se sont positionnés très clairement sur ces compétences et ont déterminé qu'on pouvait continuer de l'avant avec ce projet. Je tiens à réitérer de faire tout à fait la différence entre notre rôle de décideur tout en faisant confiance aux personnes qui sont engagées en tant que professionnels techniques dans tous ces projets qui vont au-delà de nos compétences à nous.

- **Mme Roxane Gubler, Les Vert.e.s**

Je m'exprime au nom du Groupe de Vert.e.s, on est tout à fait sensibles à la problématique de l'amiante et, bien évidemment, il est essentiel de garantir qu'il n'y ait pas d'atteinte à la santé et à la sécurité des personnes qui fréquentent la Ferme. Mais il y a plusieurs problèmes avec cet amendement : premièrement les amendements doivent porter sur les conclusions des préavis, ce n'est pas le cas ici : l'amendement porte sur le corps du préavis. Deuxièmement cet amendement n'est pas de compétence du Conseil communal donc on va à l'encontre de l'article 4 de la Loi sur les Communes. Le diagnostic amiante a été fait par une experte, elle affirme qu'avec les mesures mises en place il n'y a aucun risque pour les utilisateurs. Le Conseil communal n'a pas à remettre en question les aspects techniques d'un préavis, cela pose un problème de cogestion. Troisièmement, cet amendement est aussi contraire à l'article 84 du règlement du Conseil communal, je vous lis juste la fin de cet article : « les amendements aux conclusions d'un préavis municipal qui comporterait une dépense supplémentaire ne peuvent être adoptés par le Conseil avant que la Municipalité et la commission compétente se soient prononcés à leur sujet » donc cet amendement demande de suivre le plan de désamiantage de l'Atelier 703, ce qui engendrerait des coûts supplémentaires, donc on ne peut pas adopter cet amendement ce soir. Le Groupe Les Vert.e.s nous tenons bien évidemment à préserver la santé de la population, mais aussi à respecter nos institutions, donc on vous propose de transformer cet amendement en vœu, de cette façon le projet ne prend aucun retard, les préoccupations liées à l'amiante sont entendues et les compétences du législatif et de l'exécutif sont préservées.

- **Mme Angela Thode, Les Vert.e.s**

J'aimerais simplement rebondir par rapport à la remarque de M. Delapierre, je suis très heureuse qu'il y ait des toilettes sèches qui soient mises en place. Une chasse d'eau utilise entre 3 et 8 litres d'eau, j'en ai moi-même mis en place et à part ça, en récupérant l'urine, c'est un engrais fantastique.

- **Mme Chiara Storari, PSR**

Je voulais juste apporter la vision de quelqu'un qui va en tant que bénévole à cette Ferme et je peux vous dire que l'hiver ce n'est vraiment pas agréable d'avoir un lieu où on ne peut pas enlever de l'eau à l'intérieur et c'est vrai que cet hiver on a eu de la peine : tout gelait. Donc, effectivement, si on ne fait pas de travaux avant cet hiver, ça va être encore la galère juste pour s'occuper des animaux. Je comprends tout à fait les préoccupations de l'amiante, mais je peux vous promettre que les enfants ne vont pas à l'intérieur des lieux, parce qu'il y a du matériel pour les personnes adultes qui vont s'occuper des animaux. Et je vais aussi vous dire pour les toilettes, il n'y a vraiment pas d'endroit où les faire, il faudrait construire un endroit spécifique pour mettre des toilettes, donc des toilettes sèches, pour l'instant, sont absolument ce qu'il faut. Donc, voilà le point de vue de quelqu'un qui se rend régulièrement à la Ferme et qui s'occupe des animaux.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Juste par curiosité comme ça, pour vérifier qu'on est bien réveillés, un petit sondage rapide : qui dans cette salle a des toilettes sèches chez lui ? ok... j'ai quand même vu une main qui se lève, c'est très bien. Je pose la question parce que c'est un sujet aussi qui a été abondamment débattu, au moins autant que l'amiante ce soir et je me dis pourquoi, toujours, puisque Mme la Municipale Patricia Zurcher a parlé d'expérience, pourquoi les expériences sont toujours sur les autres ? Moi, je pense que toutes les personnes qui ont défendu les toilettes sèches ce soir devraient en installer chez elles et là, on pourrait commencer à discuter, vraiment, sur leur viabilité, leur confort, leur intérêt etc... etc... A défaut, je sais que cela ne se fera pas, ce qui démontre l'hypocrisie de certains, j'espère que les gens et les Municipaux qui ont défendu ces toilettes sèches iront, bien sûr, les inaugurer et en profiter dans le parc quand elles seront là-bas et qu'elles nous feront part de leur expérience et de leur ressenti. Je vous remercie.

- **Mme Marie Schneider, Fourmi rouge**

A propos de cette Ferme, gratuit, pas gratuit, l'amiante tout ça... le but que l'on recherche c'est de donner un bel outil à des associations qui vont pouvoir offrir des prestations à la population. Le plus important, je crois qu'il faut recentrer le débat, c'est ça ! Après, toilettes sèches, pas toilettes sèches... vous me faites un peu rigoler parce que quand on est locataire... qui est propriétaire dans cette salle ? On peut aussi voir ça comme ça, hein... Moi je suis dans un immeuble, je ne vais pas demander à ma gérance de me mettre des toilettes sèches, même si je suis pour !

- **Mme Marie-Claude Kohler, Les Vert.e.s**

Je serai très brève : je pense que c'est un peu simple de dire c'est les autres qui doivent tester les toilettes sèches, navrée d'insister sur le sujet. Je n'en ai pas chez moi, mais je participe à différentes activités de permaculture et autres, on vit très bien avec des toilettes sèches, notamment dans des lieux comme la Ferme où on s'occupe d'animaux, on fait de la permaculture et je crois que c'est un peu facile de dire qu'on teste sur les autres, alors, moi, je suis une autre et cela va très bien, voilà.

- **Mme Rosana Joliat, PLR-PVL**

J'ai écouté attentivement et entendu plusieurs choses. Il y a un point que personne n'a mentionné : ce sont les animaux. S'ils sont exposés à l'amiante, les animaux sont aussi contaminés. Donc, voilà, on a parlé des humains mais si on veut une Ferme qui prend les animaux, il faut aussi tenir compte que s'il y a de l'amiante et bien les animaux vont aussi en pâtir.

- **M. Florian Gruber, PLR-PVL**

J'aimerais demander une suspension de séance pour que l'on puisse discuter avec la commission parce qu'on a plein d'éléments qui sont arrivés, que l'on puisse prendre 5 minutes pour essayer de comprendre un peu où on en est.

- **M. le Président**

Vous m'ôtez une belle épine du pied, parce que je me posais la question de comment vous le faire voter. C'est volontiers que je vous accorde une suspension de séance pour que vous puissiez en discuter quelques minutes.

Suspension de séance – reprise de la séance à 21h15

- **M. le Président**

Je vous prie de prendre place, nous allons reprendre la séance. M. Taaroufi, quelle est la conclusion de cette suspension de séance pour votre commission ?

- **M. Rachid Taaroufi, PSR**

Malheureusement la commission a eu pas mal de délibérations, on n'arrive pas vraiment à se mettre d'accord donc, on a décidé à la majorité toujours de maintenir l'amendement tel quel.

- **M. le Président**

Avant de passer au vote, j'ouvre quand même la discussion sur cette communication de la commission, est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer ? brièvement !

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

Juste brièvement, je profite qu'on a discuté beaucoup des toilettes sèches, j'annonce mes intérêts : je suis président des jardins familiaux. Quatre ou cinq mois de l'année on ferme les WC sur nos sites parce que l'eau gèle dans les robinets, ça éclate et ça fait des dégâts. Est-ce que ce serait une bonne idée, Mme la Municipale, d'installer aussi des toilettes sèches sur nos sites des jardins familiaux ? Onze sites, si c'est possible. C'est un besoin... *L'assemblée rit et applaudit* Parce qu'en hiver, on ne sait pas quoi faire, les toilettes sont fermées, l'eau est fermée, alors les toilettes sèches, c'est idéal.

- **M. Didier Divorne, Municipal**

La Municipalité a aussi un peu discuté, vous pensez bien, de cet amendement. Au sein du service on a repris intégralement l'expertise amiante pour vérifier élément par élément si on était juste ou bien pas et on peut vous confirmer qu'il n'y a pas de soucis d'amiante pour ce projet, pour ce préavis. Les mesures ont été prises. Je fais un mea culpa : on n'a pas vu venir cette grande discussion amiante, si on avait pu supposer que cela allait créer des discussions, la Cheffe de projet et moi-même serions venus lors de la séance de commission et on n'aurait pas dû consacrer ces 30 ou 40 minutes à cette thématique ce soir. Je peux vous assurer que toutes les mesures sont prises pour ce projet, seront prises dans le cadre du projet et d'un préavis qui va venir pour la rénovation complète de la Ferme et que la sécurité, tant des humains que des animaux est assurée, qu'il n'y a pas de danger. Forte de cela, la Municipalité vous demande de ne pas soutenir cette proposition d'amendement de la commission. Merci.

- **M. le Président**

Je crois que la discussion a été suffisamment large pour que l'on puisse voter, que l'on puisse passer au vote de cet amendement qui est je vous le rappelle :

Amendement :

Vue la différence entre les propositions formulées dans le préavis et le rapport d'atelier 703 Sàrl, la Commission demande de suivre le plan de désamiantage conformément au rapport d'expertise de l'Atelier 703 Sàrl.

Je prie les scrutatrices d'officier, comme ça on va gagner du temps.

- Celles et ceux qui acceptent cet amendement le font par un levé de mains
- Celles et ceux qui le refusent
- Celles et ceux qui s'abstiennent

C'est à la majorité que l'amendement est refusé

Je prie M. Rachid Taaroufi de nous lire les conclusions du rapport

- **M. Rachid Taaroufi, PSR**

CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Renens,

Vu le préavis municipal N° 82-2025 concernant la demande d'un crédit de CHF 86'800.- TTC pour les aménagements extérieurs de la Ferme du Village,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet, Considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

D'allouer à cet effet, à la Municipalité, un crédit de **CHF 86'800.- TTC** pour les aménagements extérieurs de la Ferme du Village.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément à l'autorisation d'emprunter donnée par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif, sous le compte N° 3620.3083.5060 « Aménagements extérieurs de la Ferme du Village ».

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 24 mars 2025.

- **M. le Président**

Merci M. Taaroufi, je mets au vote les conclusions :

- Celles et ceux qui l'acceptent le font par un levé de mains
- Celles et ceux qui le refusent
- Celles et ceux qui s'abstiennent

C'EST À LA MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT ACCEPTEES

- **M. le Président**

Je remercie M. Taaroufi et sa commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

13. Préavis – Discussion préalable

- **Préavis N° 83-2025** - Demande de crédit d'un montant de CHF 1'347'000.- pour l'installation de l'affichage numérique frontal (ANF) et l'extension du réseau Wi-Fi dans les bâtiments scolaires

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :

Lundi 19 mai 2025 à 19h – Centre technique communal – Salle 01

Présidence : PLR-PV - Mme Stéphanie Negri Capt

Commissaires :

PLR-PVL : Pascal Golay

PSR : Naïm Smakiqi – Pierre Borloz

Les Vert.e.s : Axel Ungurian - Grazia Berisha

Fourmi rouge : Joëlle Zahnd – Vincent Keller

UDC : Dylan Montefusco

- **Préavis N° 84-2025** - Préavis sollicitant un crédit total brut de CHF 836'500.- TTC pour les aménagements du quartier de Malley-Gare

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :

Mercredi 14 mai 2025 à 19h - Fabrique de Malley, rue de Lausanne 35, 1020 Renens

Présidence : Fourmi rouge - M. Byron Allauca

Commissaires :

PLR-PVL : Sandra Martinelli – Gérard Duperrex

PSR : Robert Mulopo – Naïm Smakijqi

Les Vert.e.s : Marie-Claude Kohler - Basile Zufferey

Fourmi rouge : Fatma Tayfur

UDC : Colin Métraux

- ⊖ **Préavis N° 85-2025** - Révision du Fonds communal pour le développement durable avec un montant maximum de 3 ct/kWh, avec un montant de 0.6 ct/kWh au 1^{er} janvier 2026, ou de 1.6 ct/kWh avec une subvention des titres de transports publics - Réponse au postulat intitulé « En attendant les transports publics gratuits pour toutes et tous : un abonnement de bus pour tous les enfants / jeunes en formation (jusqu'à 25 ans) et les bénéficiaires de l'AVS/AI de Renens ! » du 10 mars 2022

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :

~~Mercredi 21 mai 2025 à 19h00 – Centre technique communal – Salle 01~~

~~Présidence : Les Vert.e.s –~~ **Commission des Finances**

Contrairement à ce qui avait été annoncé, conformément à l'article 44 lettre e de notre règlement, et suite à sa demande au point 6, c'est la Cofin qui traitera l'ensemble de ce préavis.

- **Préavis N° 86-2025** - Demande d'octroi du crédit-cadre de CHF 321'200.- TTC pour les honoraires et supports externes permettant l'implémentation du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2)

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :

Lundi 5 mai 2025 à 18h30 – Salle de Municipalité – Rue de Lausanne 33

Présidence : Commission des Finances

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion sur ces points avec une demande de prise de parole de M. Silvio Torriani

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Je voulais intervenir sur le préavis 86-2025 qui est pris en charge par notre commission des finances. Je me permets d'émettre un souhait, il est comme je vous l'ai dit étudié par notre commission des finances et j'espère que leur rapport en tiendra compte. Un nouveau modèle comptable qui s'appelle MCH2 devra être introduit dans notre Commune, harmonisé pour toutes les collectivités publiques de Suisse. En lisant ce préavis, je me suis senti un peu lâché et je crois que d'autres Conseillères et Conseillers ont eu le même sentiment. Cette nouveauté introduit des normes comptables plus rigoureuses et complexes, c'est écrit. C'est justement sur ce mot « complexe » que je me suis croché car, au fond, j'espère que le rapport de la commission des finances arrivera à nous expliquer de la façon la plus simple possible afin que le vote, car c'est nous qui allons voter ce sujet au Conseil communal de juin. Vu que ce changement est obligatoire, il y aura une aide, non seulement financière, de la Confédération pour sa mise en place. Dans le rapport, on dit que cet argent va servir, justement, à l'élaborer et je me demande s'il y aura des nouveaux postes nécessaires, est ce que des postes sont prévus ? et combien ? je souhaite que cela va bien fonctionner, je le souhaite et amener plus de transparence et d'efficacité dans nos finances. Merci de nous aider à bien le comprendre, car on va le voter et cela, pour le bien de notre Commune. Et puis, je ne sais pas si vous avez tout bien compris ce qu'est ce MCH2, mais j'aurais peut-être une suggestion : est-ce que notre Boursier, qui certainement le connaît très bien, pourrait éventuellement venir nous éclairer sur ce sujet avant notre prochain Conseil communal. Merci.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je travaille bien évidemment avec M. Perrin sur ce projet-là. Il s'agit effectivement de mettre en place un modèle comptable harmonisé pour que l'on puisse comparer idéalement mieux ce que font les collectivités, quelles sont les ressources qui sont les leurs, à quoi elles s'affectent et que l'on ait, idéalement, dans les mêmes rubriques les mêmes objets. Effectivement, c'est une obligation, on ne peut pas la contourner, nous sommes une des communes qui la mettons en place dans ce Canton, nous sommes une des dernières commune à le mettre en œuvre et on a eu une sommation, on a un délai, on doit absolument dès 2027 présenter tous les futurs budgets sous la forme de la comptabilité MCH2. Oui, il nous faut de l'argent pour être accompagnés dans la mise en œuvre de ceci parce qu'il faut faire un budget où des rubriques changent, il y a de nouvelles imputations, la ventilation des postes sera différente, les résultats seront différents. Et on demande effectivement des ressources pour faire tout ce travail en complémentarité du travail normal des Finances. Et demain il n'y aura pas plus de monde, on aura mis en place un nouveau modèle, on l'utilisera, mais on ne peut pas aujourd'hui vous dire que nous engagerons des nouveaux collaboratrices, collaborateurs pour gérer les finances. Maintenant, si, effectivement, certains d'entre vous sont intéressés aux modifications que cela apportera demain, on peut très bien imaginer, plus tard, de vous démontrer ce qui a changé, quels sont les points d'attention dans ces nouveaux documents que nous vous présenterons, quels sont les éléments qui diffèrent et comment mieux les comprendre. Mais peut-être que l'idée est de nous permettre d'effectuer le travail et après, de vous montrer ce qui a changé entre le modèle actuel et le modèle du futur. Voilà pour mon explication.

- **Mme Marie Schneider, Fourmi rouge**

Je viens prendre la parole pour le préavis 85-2025 que Mme Zahnd et moi-même avons lu attentivement, en souffrant un peu. Mais nous tenons à remercier quand même les employé.es de la Ville pour leur travail sur ce préavis, ainsi que pour l'attention portée à notre postulat intitulé : « *En attendant les transports publics gratuits pour toutes et tous : un abonnement de bus pour tous les enfants / jeunes en formation (jusqu'à 25 ans) et les bénéficiaires de l'AVS/AI de Renens !* » Nous avons attentivement lu les 38 pages du préavis et souhaitons poser quelques questions sur 4 points clés :

- 1. La taxe spécifique : combien ça coûte vraiment ?**

Actuellement fixée à 0.3 ct/kWh (soit 7.50 CHF/an par ménage), elle passerait à 0.6 ct/kWh si le préavis est accepté — donc 7.50 CHF/ en plus par an.

Si notre proposition est intégrée, elle grimperait à 1.6 ct/kWh, soit 40 CHF/an, donc seulement 2.70 CHF/mois en plus:

-> Ces chiffres sont-ils exacts ?

Je pose toutes mes questions ? j'y vais ?

- 2. Les subventions pour les bénéficiaires AVS/AI : quelles conditions ?**

Le préavis prévoit une subvention de 250 CHF pour un abonnement Mobilis ou Flexi Abo pour les bénéficiaires de PC AVS/AI. Actuellement, selon le site de la Ville, ces personnes ont droit à des bons de réduction TL, sous certaines conditions.

-> Quel est le montant de ces bons ?

-> Quelles sont les conditions ?

-> Le préavis indique « Une subvention de CHF 250.- pour toute personne au bénéfice de prestations complémentaires AVS/AI (tout âge confondu) »

-> donc ces conditions AI tomberaient. Est-ce bien correct ?

-> Est-ce que la Ville, ça c'est très important, informera systématiquement toutes les personnes concernées qu'elles bénéficieront de ces prestations (bénéficiaires de PC, 65+, familles) ?

- 3. Et si le Canton prend enfin le relais ?**

Si notre proposition est acceptée et que le Canton introduit sa propre subvention (dont la décision est attendue cet été),

-> que deviendra la taxe supplémentaire de 1 ct/kWh à Renens? Sera-t-il supprimé et donc les factures baisseront ? Ou sera-t-il conservé pour d'autres aides via le Fonds communal ?

4. Et les enfants qui voyagent seuls ?

Le préavis prévoit une subvention généreuse de 20 CHF pour la carte Junior / Enfant accompagné (6-15 ans). Très bien. Mais ensuite, il ne propose une subvention qu'à partir de 16 jusqu'à 24 ans...

-> Et les 6-15 ans qui prennent seuls les transports publics ? Ils sont tout simplement oubliés, alors qu'ils sont nombreux dès 10-11 ans à voyager sans adulte. Pourquoi n'ont-ils aucune aide pour un abonnement annuel ?

En résumé :

Nous saluons la prise en compte de notre postulat, mais ce préavis n'y répond pas.

- Il ne rend pas les transports publics gratuits.
- Il oublie les enfants de 6-15 ans voyageant seuls.

Nous ne pouvons donc pas accepter que ce préavis soit considéré comme une réponse à notre postulat. Bien sûr, les subventions proposées sont un pas dans la bonne direction — comme on dit ici, « c'est mieux que rien ». Mais si la hausse à 1.6/kWh est rejetée, nous demandons que notre postulat soit dissocié du préavis et traité séparément, avec une réponse complète de la Municipalité. Nous encourageons donc ce Conseil à faire cette distinction clairement, car le préavis actuel ne répond pas à notre demande. Enfin, même si le Canton avance de son côté, nous reviendrons avec ce postulat. Pourquoi ? Parce que les subventions cantonales ne couvriront que 50% des abonnements -- et les habitantes et habitants de Renens aux revenus modestes auront toujours besoin d'un soutien communal pour accéder pleinement aux transports publics. Merci.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

J'interviens au sujet du Préavis 84 – Malley-Gare. Je déclare mes intérêts. Je fais partie d'un petit groupe attentif à la mobilité à Renens mais surtout concernant les personnes à mobilité réduite.

Concernant le chemin des Bouchers :

Je demande une attention particulière à la qualité du revêtement de sol. Surtout sur la partie prévue de 1'100 m2 pour recevoir de l'enrobé. Certaines surfaces ne conviennent que peu aux fauteuils roulants mais également aux poussettes. A voir selon les normes A 514 de Procap.

Concernant la sortie sud de la halte de Malley :

La rampe ainsi que les escaliers devront être équipés de mains-courantes de chaque côté. Pour les escaliers, une main-courante centrale devra être posée la largeur dépassant 5 m. Les mains-courantes devront être selon les normes SIA en vigueur et vu qu'une gare est un lieu de haute fréquentation pour les familles, je propose que les mains-courantes soient adaptées pour les adultes une hauteur de 85 à 90 cm et une hauteur de 50 cm pour les enfants. Il existe des possibilités de mains-courantes à deux niveaux. Je tiens à disposition de la Municipalité, si nécessaire, une copie des normes citées. Le groupe mobilité réduite sera attentif à la réalisation de ces équipements. Je vous remercie pour votre attention.

- **M. le Président**

Je n'avais pas fait attention qu'on mélangeait les préavis, Mme Zahnd vous aviez une question ? C'est en lien avec quel préavis ? La Municipalité, vous vouliez répondre aux 84 et 86 et on passera au 83 après pour plus de clarté. D'accord, donc les deux questions précédentes seront discutées en commission. Donc, pour le 83, Mme Zahnd vous avez la parole.

- **Mme Joëlle Zahnd, Fourmi rouge**

Dans le préavis 83-2025, on nous demande aujourd'hui de voter un crédit de 1,347 million de francs pour équiper nos écoles d'affichages numériques frontaux, ou ANF, dans le cadre de la stratégie EDUNUM. L'objectif annoncé est d'accompagner la transition numérique et répondre aux objectifs pédagogiques fixés par le Département de l'enseignement et formation. Sur le papier, qui oserait dire non ? Non au numérique en 2025 ? Non à l'éducation des enfants à un monde technologique ? Non aux objectifs pédagogiques définis par l'école elle-même ? Mais c'est justement cette évidence trop bien ficelée qui nous interpelle. Depuis 2019, le projet

éducation numérique, EDUNUM, se déploie dans le canton. Et depuis 2019, des enseignant·e·s et les syndicats expriment des doutes. Parce qu'il manque cette fameuse préposition. On ne sait toujours pas si on parle d'éducation *AU* numérique – ce qui aurait du sens – ou d'éducation *PAR* le numérique – ce qui est tout autre chose. Former les élèves à comprendre et maîtriser les outils et les enjeux numériques ? Oui, évidemment Former les enseignant·e·s pour les accompagner dans ces apprentissages ? Oui, évidemment. Mais croire qu'en multipliant les écrans dans les classes, on résout la question ? Non. Ce n'est pas parce qu'on passe 8h par jour à regarder un vélo qu'on apprend à pédaler. Et ce n'est pas en installant des ANF partout qu'on prépare nos enfants à en faire un usage critique, réfléchi et éthique. On ajoute évidemment à cela : une durée de vie des ANF de seulement 8 ans par rapport à un tableau noir qui est immortel, leur impact écologique et énergétique, les risques bien documentés d'un excès d'écran sur la santé des jeunes, une contribution à la fracture numérique sociale parce que pas toutes les familles sont équipées au propre et au figuré pour faire face au numérique et l'absence de preuves solides de gains pédagogiques réels dans une numérisation qui va trop vite. Heureusement, notre Municipalité a montré de la retenue : en excluant les classes 1P-4P du dispositif, merci !, en privilégiant les équipements mobiles, merci ! et en ne remplaçant pas les vidéoprojecteurs parce qu'ils sont encore tout à fait fonctionnels et ils répondent très bien aux besoins. Mais une question qui reste quand même ouverte : dans quelle mesure le RCSPS rend-il vraiment ces installations obligatoires pour les communes ? La "nécessité" évoquée par le Département est-elle légale ou simplement incitative ? Nous avons entendu que Lausanne a réduit l'ampleur de ces installations. Est-ce qu'on pourrait faire de même ? Le groupe Fourmi Rouge refusera ce préavis en l'état. Non pas par refus du numérique, J'ai imprimé d'ailleurs avec mon ordinateur, mais par exigence d'un numérique pertinent, réfléchi et durable. Merci

- **Mme Roxane Gubler, Les Vert.e.s**

Je m'excuse pour le timing, je vais revenir sur le préavis 85. Cela a déjà été dit par M. Borloz en début de séance, quand on a reçu le préavis, on avait la date du 21 mai qui était notée, donc on a tous été un peu surpris dans nos Groupes finalement que cela ait été traité lundi par la Cofin. Après je comprends qu'ils veuillent optimiser leur rencontre, eh bien, cela soulève quelques problèmes : les postulantes n'ont pas été conviées, elles n'ont pas pu s'exprimer, avoir les explications de l'administration et échanger à ce sujet avec les commissaires. Les autres commissaires n'ont pas pu transmettre leurs questions, leurs avis aux commissaires de la Cofin qui les représentent et on n'a pas pu en discuter préalablement ensemble. Je pense que cet objet mérite une commission qui prend son temps et c'est une proposition, mais je propose qu'elle se réunisse une deuxième fois pour traiter cet objet, pas forcément le 21 mai si la date ne convient pas.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je voulais profiter de rester sur ce préavis 85, je m'interroge : on aurait peut-être pu faire trois coups avec une pierre, on a un postulat fort sympathique qui a été déposé au dernier Conseil par Mme Kohler sur la marchabilité. Je pense que c'est une notion, peut-être, intéressante d'offrir les transports publics aux jeunes, mais d'un autre côté que l'on va vouloir inciter à ne pas les utiliser pour faire de la marchabilité et préserver finalement leur capital santé. Donc, je pense que cela aurait pu être intéressant de mettre tout ça dans le même panier et je vous invite à y réfléchir, notamment mes collègues des finances quand vous débattrez de ce préavis. Merci.

- **M. le Président**

Est-ce qu'on est bon pour les prises de parole au point 13 ? Cela semble être le cas, donc on passe au point 14 de l'ordre du jour.

14. Motions, postulats, interpellations

Postulats

- **M. le Président**

On commence avec les dépôts de postulat, on a une prise de parole de M. Jeton Hoxha, vous avez la parole.

- **M. Jeton Hoxha, PSR**

Titre : Davantage de places de stage pour les jeunes Renanais au sein de la Commune : un investissement pour l'avenir de Renens

Conclusion : J'invite la Municipalité à étudier la possibilité d'élargir le nombre de places de stage au sein des services communaux pour les jeunes domiciliés à Renens et d'en garantir la qualité et la diversité.

Interpellations :

- **M. le Président**

Merci M. Hoxha, on continue avec les interpellations. J'invite Mme Negri Capt à déposer son interpellation :

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Comment sont traités nos données personnelles par l'administration communale ?

A différentes occasions, telles qu'entre autres l'inscription à l'accueil parascolaire, la demande de certaines subventions comme les subventionnements des études musicales, les habitants de Renens doivent fournir à l'administration communale des informations dites personnelles voire sensibles telles que des fiches et certificats de salaire, des justificatifs de revenus, le taux d'activité professionnelle ou le fait d'être bénéficiaire d'aides sociales. Ces informations peuvent être demandées dans un cadre précis, par exemple pour assurer que les critères d'attribution des prestations soient respectés.

Néanmoins, pour autant qu'une procédure à ce propos existe au sein de l'administration communale, la personne concernée n'est pas renseignée sur l'utilisation, la conservation ainsi que de l'élimination de telles données.

Une base légale cantonale datant de 2007 (loi sur la protection des données personnelles - LPrD) mentionne que lors de tout traitement de données personnelles, les entités cantonales ou communales vaudoises, ainsi que par des entités privées délégataires de tâches publiques cantonales ou communales de la loi, doivent s'assurer que les principes généraux en matière de protection des données personnelles sont respectés.

Il s'agit des principes de légalité, de finalité, de proportionnalité, de transparence, d'exactitude, de sécurité, de conservation et de consentement, expliqués dans l'aide-mémoire destiné aux autorités communales vaudoises éditée par la direction générale des affaires institutionnelles et des communes.

Légalité : les données personnelles ne peuvent être traitées que si une base légale l'autorise ou si leur traitement sert à l'accomplissement d'une tâche publique ; des conditions plus strictes sont prévues s'agissant des données sensibles.

Finalité : les données doivent être traitées dans le but pour lequel elles ont été collectées, tel qu'il ressort de la loi ou de la tâche publique concernée.

Proportionnalité : seules les données nécessaires à l'accomplissement de la tâche dévolue doivent être traitées.

Transparence : les personnes concernées doivent savoir que des données les concernant sont traitées et pour quel-s motif-s.

Exactitude : les données personnelles doivent être correctes.

Sécurité : les mesures physiques, techniques et organisationnelles doivent être prises pour garantir la sécurité des données personnelles, notamment contre leur perte, leur destruction ainsi que tout traitement illicite.

Les personnes concernées ont la possibilité d'entreprendre certaines démarches auprès du responsable du traitement pour, entre autres, s'assurer que des données personnelles les concernant ne sont pas utilisées de manière abusive et, le cas échéant, y remédier.

Les questions soumises à la Municipalité sont les suivantes :

- Est-ce qu'un règlement ou/et une procédure administrative existe en lien avec la protection des données remises par les habitants ?
- Si ce n'est pas le cas, est-il prévu d'en établir et dans quel délai ?
- Dans l'affirmative à la première question, est-ce que celle-ci répond à la loi sur la protection des données cantonale ?
- De quelle manière sont informées les personnes communiquant leurs données sur la destinée de celles-ci, et dans le cas où les données ne sont pas transmises, quel est le risque encouru ?

Les signataires remercient d'avance la Municipalité de l'attention portée à cette interpellation.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Vos questions sont très précises, demandent quand même beaucoup de travail, on vous répond lors d'un prochain Conseil.

- **M. le Président**

J'invite Mme Verena Berseth à déposer son interpellation

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

A l'extrémité de notre Commune, presque sur Lausanne, il y a une petite rue tout étroite typiquement une ruelle de quartier. Un jour, la Municipalité, enfin une Municipalité, a décidé de la mettre à 30 km/h avec ce que cela implique, c'est-à-dire un bloc de béton, deux gendarmes couchés, il n'en reste plus qu'un, et dernièrement, des potelets réfléchissants et surtout le double sens. Nous, les habitants du quartier avons écrit à la Municipalité et une pétition lui a même été envoyée. Dernièrement, la Municipalité nous a écrit une belle lettre, bien écrite, avec de belles phrases et a profité de rajouter les fameux potelets. La semaine dernière un camion s'est aventuré dans la descente, il était vraiment coincé, il ne pouvait ni avancer, ni reculer. Mon voisin ne pouvait pas sortir et moi je ne pouvais pas rentrer chez moi. Et les enfants ? J'ai encore quelque chose à ajouter pour les enfants : c'est particulièrement dangereux pour les enfants parce que les voitures prennent vraiment trop de place, elles sont obligées de se mettre de côté et elles mordent sur le trottoir. Comment pensez-vous que ces enfants se débrouillent, allons-nous attendre qu'il y ait un accident ? Je demande à la Municipalité de remettre cette ruelle en bordier autorisé.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Madame la Conseillère communale, je vais vous répondre de suite, mais en partie : nous avons un postulat sur lequel on travaille qui est sur le même thème, vous avez raison, nous avons reçu des courriers auxquels on a répondu. La seule réponse que l'on peut donner, c'est que c'est du domaine public, la mettre en bordier autorisé n'est pas autorisé, on ne peut pas réserver du domaine public à certains habitants, ça c'est la vraie réponse. Elle l'a été par le passé, elle était déjà à double sens par le passé, la police ne pouvait pas contrôler, ce n'est pas possible, on ne peut pas le faire. Mais par contre, nous sommes en réflexion sur ce dossier, nous reviendrons bientôt avec des propositions de solutions à débattre et à débattre dans le quartier. C'est promis. Et en espérant, dans l'intervalle, avoir répondu à votre demande.

- **M. le Président**

Est-ce que quelqu'un souhaite encore intervenir sur ce point 14 de l'ordre du jour ?

- **M. Simon Favre, Fourmi rouge**

Titre : Pour une meilleure inclusion numérique

Conclusion : Afin de permettre une meilleure inclusion numérique pour les Renanais.es n'ayant pas d'ordinateur ou d'imprimante à leur domicile, le présent postulat demande à la Municipalité de mettre à disposition sur le territoire de la Commune une solution permettant la consultation, édition et impression de documents numériques reçus sur smartphone.

Merci, nous vous transmettrons le postulat physique au prochain Conseil, si cela vous convient.

- **M. le Président**

Vous m'ôtez les mots de la bouche, j'allais y venir. Je remercie les personnes qui ont déposé des postulats de bien vouloir nous faire parvenir leur développement signé au plus tard le lundi 9 juin à midi. Je clos ce point de l'ordre du jour et passe au point 15.

15. Questions, propositions individuelles et divers

- **M. le Président**

Nous avons deux interventions de M. Borloz.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Une information : dès le 1^{er} juillet j'arrêterai mes fonctions de Chef de groupe et c'est Mme Chiara Storari qui prendra la succession. C'est la première information, la deuxième c'est une question : Cet après-midi j'étais à la gare de Renens pour faire des réservations et une personne avant moi s'est plainte, j'ai voulu discuter après avec elle et elle me dit : « Y'en a marre, on dit qu'on a une magnifique gare, un Rayon vert magnifique, mais chaque semaine il y a un ascenseur qui est en panne. » Il a écrit à Berne, évidemment pas de réponse. Alors, je demande à la Municipalité soit de faire pression aux CFF pour que les ascenseurs fonctionnent, pas par alternance. Et cette personne aurait entendu dire que les ascenseurs étaient du domaine de la Commune, qu'est-ce qu'il en est ? est-ce que c'est vraiment le domaine des CFF ? Est-ce qu'il y a un partage ? Et qu'est-ce qu'on peut faire pour ces ascenseurs, il est vrai que pour les personnes handicapées, c'est un gros problème. Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Alors, c'est du domaine des CFF. C'est effectivement la Ville ou plutôt l'Entente, les quatre Communes qui ont porté ce projet ainsi que le Canton qui ont financé le projet, mais il a été remis aux CFF. Aujourd'hui l'entretien revient aux CFF. On prend note volontiers et on va transmettre, on les voit deux fois par année lors de rencontres partenariales et on remontera le sujet, volontiers. Merci.

- **M. Gérard Duperrex, PLR-PVL**

Samedi passé, le 3 mai, sur la Place du Marché avait lieu l'ouverture de la saison. La Municipalité était présente avec un stand où tous les Municipaux étaient présents pour rencontrer le public avec cafés et croissants, mais pas d'alcool. Jolie ambiance sur cette Place du Marché avec de nombreux stands accompagnés par les Accordéonistes de Renens. Mais, tout au début de l'après-midi, sous la cantine prévue pour la saison, une bagarre surgit. Bien sûr, avec les

marginiaux, jolie attraction pour cette ouverture de cette Place du Marché ! Et oui, M. le Syndic, vous étiez présent, comme moi, dans les environs, je pense qu'il faudra voir le déroulement plus tard de ces gens, mais, à mon avis, la rangée des tables côté Rue du Midi est continuellement occupée par les marginaux avec des six-packs de bière sur toute la longueur. A mon avis, comme beaucoup de Renanaises et Renanais, je trouve ce genre de chose inacceptable ! Donc, je demanderais à la Municipalité de trouver un autre lieu pour ces personnes. Par exemple, vous avez le Parc de la Source que vous avez aménagé de façon à ce que ces personnages ne nuisent pas au bon déroulement de la Place du Marché. Par contre, je me permets également de vous rendre attentifs que des enfants prennent la Place du marché, un angle de la Place du Marché, pour un terrain de football, ceci s'est passé pendant les Fêtes de Pâques, pendant les vacances de Pâques et ainsi que les mercredis après-midi et samedis après-midi sur cette place par les enfants qui exercent ce sport. Je pense qu'un jour il va y avoir peut-être un accident, je pense qu'il faut voir le cas de façon à ce qu'il n'y ait pas de problèmes. Par contre j'ouvre un autre petit paragraphe : par ailleurs, je constate que la situation a tendance à se propager et continue maintenant dans le Rue de Crissier où on peut voir des personnes consommer de l'alcool par groupe dans la rue toute la journée, sans parler de la saleté qu'ils laissent par terre. Je vous remercie de votre attention.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Oui, vous avez raison, samedi passé nous avons inauguré la Place du Marché et j'ai observé aussi la bagarre qui s'est déroulée entre une personne et un groupe de personnes. Comme je le disais tout à l'heure au niveau de la police, c'est vrai que les interventions sont en ce début de saison, souvent sollicitées pour des problèmes de voisinage, que ce soit à la Place du Marché, mais aussi ailleurs. Effectivement avec le printemps qui arrive, il faut que l'on retrouve un peu de savoir vivre ensemble, ce n'est pas tout simple. Et cette thématique de la Place du Marché que nous voulons multiple et que nous voulons lieu de rencontres aussi fera l'objet, déjà lundi, suite à cette bagarre qui de nouveau nous a interpellés, la Municipalité se rencontre déjà ce lundi avec tous les acteurs concernés pour voir que mettre en place pour qu'effectivement elle soit conviviale et que les habitants qui la longent y trouvent leur compte. J'ai été aussi interpellé par quelques personnes qui habitent là, qui trouvent qu'effectivement il y a des nuisances, il y a du bruit on va remettre le dossier Place du Marché sur le plan de travail pour trouver des solutions respectueuses de toutes et tous, mais à cet instant même, je vous avoue que je n'ai pas la clé pour y arriver. C'est un travail collectif qui va redémarrer.

- **M. Gérard Duperrex, PLR-PVL**

Je vous remercie, M. le Syndic.

- **M. Jean-François Constant, PLR-PVL**

J'ai une proposition à vous faire. Je tiens d'abord à vous dire que je suis un fervent défenseur de la biodiversité et que ma proposition ne veut pas aller à l'encontre du maintien de cette biodiversité, mais les travaux du BHNS ont entraîné une déviation de la circulation à la Route de Cossonay et vers le Chemin de Jouxens où il est maintenant autorisé de bifurquer vers la Route du Bugnon, donc vers la gauche à l'endroit où précédemment cette manœuvre était interdite. Le carrefour a de ce fait partiellement été aménagé en conséquence, puisqu'un plot ou un potelet censé empêcher cette manœuvre a été démonté. Il n'a toutefois pas encore été tenu compte de ces modifications lors de l'utilisation de l'épaveuse et la visibilité à la descente est quelque peu entravée par les hautes herbes qu'il faudrait couper sur une profondeur de quelques mètres plutôt que les cinquante centimètres habituels. Il en va de même pour la végétation luxuriante qui est présente sur le nouveau giratoire Bugnon-Paudex-Florissant où là aussi la visibilité périphérique est entravée. Donc, merci d'envisager une possible correction pour améliorer la sécurité des usagers de cet axe qui est devenu très fréquenté.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Pour ce qui est au niveau du Chemin de Jouxens, on en prend note, on va vérifier et on prend ça volontiers. Par contre pour la visibilité dans les giratoires, il n'y a pas d'obligation d'avoir de la visibilité ; la végétation qui est au milieu, elle peut rester, elle sera traitée comme il se doit au moment où il faut couper cette herbe, mais pour la visibilité il n'y a pas d'obligation à en avoir au centre du giratoire. On ira regarder, mais effectivement, autrefois on pensait que la visibilité devait être parfaite pour éviter des accidents, et en fait, on préfère des ralentissements dans les giratoires pour beaucoup mieux respecter et maîtriser la vitesse. J'espère avoir répondu, mais pour le Chemin de Jouxens, on prend volontiers en compte, merci.

- **M. le Président**

Quelqu'un souhaite encore s'exprimer ? Cela ne semble pas être le cas.

Je vous rappelle que notre prochaine séance aura lieu le jeudi 19 juin 2025 à **19h00** dans cette même salle. Je me réjouis de partager maintenant le traditionnel souper du Conseil en remerciant par avance le traiteur « Le Temps est Venu », 6 Avenue des Baumettes pour la préparation du repas et pour terminer en accompagnement du café, on aura droit aux célèbres bricelets aux chocolat à Dudu. Il est 22h06, je lève cette séance et vous souhaite une bonne soirée et un bon retour dans vos foyers.

Au nom du Conseil communal :

Le président
Sylvain Richard

La secrétaire
Corrine Simon